

## Enterprise User Terms of Service

Last Revised: [July 22, 2022]

Please review these terms (collectively with all schedules, appendices, and documents referenced within, the “**Agreement**”) carefully. Wherever used in this Agreement, “**you**”, “**your**”, “**Customer**”, and similar terms mean the person or legal entity accessing or using the Enterprise Services (as defined below). If you are accessing and using the Enterprise Services on behalf of a company (such as your employer) or other legal entity, “**you**”, “**your**” or “**Customer**” means the company or other legal entity on whose behalf you are using the Enterprise Services.

By purchasing, accessing, or using the Enterprise Services you are agreeing to be bound by the terms and conditions in this Agreement, which means you will be in a legal agreement with First Canadian Title Company Limited and our Affiliates or subsidiaries, as applicable (the “**Company**”, “**we**”, “**us**”, “**our**”, and similar expressions). If you disagree with any part of this Agreement, then you may not access the Enterprise Service.

This Agreement applies only to Enterprise Services, as further defined below.

### 1. Interpretation

- a. In this Agreement, the following defined terms have the meanings below:
  - i. “**Affiliate**” means, with respect to a legal entity, an entity owned by, controlling, controlled by, or under common control with, directly or indirectly, a party (but only for as long as such entity meets these requirements). For this purpose, one entity “controls” another entity if it has the power to direct the management and policies of the other entity (for example, through the ownership of voting securities or other equity interest, representation on its board of directors or other governing body, or by contract).
  - ii. “**Aggregate Data**” has the meaning given to the term in Section 9(b).
  - iii. “**API**” means a set of programming instructions and standards intended to be used as an interface by software components to communicate with each other.
  - iv. “**Applicable Laws**” means all applicable laws, treaties, rules, regulations, ordinances, court, or governmental orders, whether international, federal, state, provincial, municipal, or local, to which the applicable Party is subject, including Privacy Laws.
  - v. “**Authorized User**” means an individual, such as employees, consultants, or contractors, using the Enterprise Services on behalf of the Customer for the Customer’s business purposes.
  - vi. “**Claim**” means an action, allegation, cause of action, cease and desist letter, charge, citation, claim, demand, directive, lawsuit, or other litigation or proceeding, or notice.
  - vii. “**Confidential Information**” has the meaning given in section 8.
  - viii. “**Customer Branding**” means the Customer’s or, if applicable, the Customer’s Affiliate’s, business name, graphics, service marks, logos, and trademarks.
  - ix. “**Customer Data**” means any information, data, materials, expressions, or other content displayed, posted, provided, entered, or made available by the Customer or an Authorized User on the Platform, or by the Company on the Customer’s or an Authorized User’s behalf or direction, for the purpose of the Customer’s or an Authorized User’s use of the Platform or

facilitating the Customer's or an Authorized User's use of the Platform, but specifically excluding any Aggregate Data.

- x. **"Damages"** means assessments, fines, bona fide settlements, costs, damages, expenses (including reasonable attorneys' and accountants' fees), judgments, liabilities, losses, or penalties, incurred in connection with a Claim.
- xi. **"Data Products"** means the reports, metrics, information, and analysis of property data, assessment data, comparable property data, risk and hazard data (including environmental, natural disaster, pollution, and similar data), valuation, appraisal, square footage, sale price, demographic data, transit information, gentrification data, data about amenities, and other data regarding property, land, spaces, or geographic areas provided to the Customer through the Platform, including the arrangement, aggregation, and presentation of the same, including all such data that is or is sourced from Third Party Data.
- xii. **"Enterprise Service"** means access to the Platform, including the Data Products, and optional services and features offered by the Company that add additional functionality and features to the Platform that are identified in an Order Form.
- xiii. **"Fees"** means the Platform access fees listed under an applicable Order Form, and any other fees as set out in this Agreement.
- xiv. **"Intellectual Property Rights"** means any right, title, and interest, throughout the world, in and to any products, services, or technology, including but not limited to rights arising from copyrights, patents, mask works, trademarks, service marks, trade secrets, inventions (whether or not patentable), know-how, authors' rights, moral rights, rights of attribution, any other proprietary rights, and all applications and rights to apply for registration or protection of such rights in any country.
- xv. **"Order Form"** means an ordering document executed by the Company and the Customer (or a Customer Affiliate), which is incorporated into this Agreement, and specifies the Enterprise Services to be provided by the Company and the Fees related thereto.
- xvi. **"Party"** individually shall mean the Company or the Customer, and **"Parties"** shall mean the Company and the Customer together.
- xvii. **"Personal Data"** means any information related to an identified or identifiable natural person where such data is Customer Data, and includes information defined as "personal information", "personal data", or a similar term under Privacy Laws.
- xviii. **"Platform"** means the Company's digital software as a service that is to be used by the Customer and hosted by the Company, which allows the Customer to create and use Data Products. The term "Platform" shall include any modifications, enhancements, APIs, integrations, or related applications thereto, including any that are further described in any applicable Order Form.
- xix. **"Privacy Laws"** means, as applicable to the Customer's use of the Enterprise Services: the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* (S.C.2000, c.5) (Canada) ("**PIPEDA**") or the legislation of a province if the legislation is declared to be substantially similar to PIPEDA and any successor legislation; *Municipal Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (Ontario); *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (British Columbia); United States federal, state and local laws regarding the protection of personal information, including the *Interagency Guidelines Establishing Standards for Safeguarding Customer Information*, *Gramm-Leach-Bliley Act*, and any successor legislation

or guidelines; *EU General Data Protection Regulation (GDPR)*: Regulation (EU) 2016/679; and applicable privacy and protection of personal information laws and regulations, in force at the time Enterprise Services are performed, or that may be amended from time to time, in each of the countries and jurisdictions in which the Enterprise Services are provided or to which they relate.

- xx. **“Prohibited Data”** means Personal Data, including financial account identifiers (e.g., credit card numbers or bank account numbers), government issued identifiers (e.g., social insurance numbers), health records or any information pertaining to an individual’s health, or other types of sensitive or special category data that is subject to specific or elevated data protection requirements under Applicable Laws, other than Personal Data requested by the Company required to deliver or make the Enterprise Services available to the Customer or its Authorized Users.
  - xxi. **“Supplier”** means a legal entity that is the source of data incorporated into or otherwise used by a Data Product.
  - xxii. **“Taxes”** include taxes, levies, duties or similar national, federal, state, provincial, or local governmental assessments of any nature, including value-added, goods and services, sales, use, and withholding taxes that are assessable by any jurisdiction under Applicable Laws.
  - xxiii. **“Term”** has the meaning given in section 6(a).
  - xxiv. **“Third Party Data”** means any information, data, materials, expressions, or other content provided to the Company by third parties that is displayed, posted, provided, entered, or made available to the Customer or an Authorized User on the Platform by the Company for the Customer’s own use in accordance with the terms of this Agreement, but specifically excluding any Aggregate Data.
- b. Words importing the singular number only shall include the plural and vice versa and words importing the masculine gender shall include the feminine.
  - c. The headings are intended solely for convenience of reference and will be given no effect in the interpretation or construction of this Agreement.
  - d. Wherever the words “include”, “includes” or “including” are used, they shall be deemed to be followed by the words “without limitation” and the words following “include”, “includes”, or “including” shall not be considered to set forth an exhaustive list.

## 2. Affiliates

- a. Under the terms and conditions of this Agreement and subject to the Parties entering into an applicable Order Form, you may permit additional Affiliates, or employees and independent contractors of your Affiliates to become Authorized Users to access and use the Platform and Enterprise Service in accordance with this Agreement. Except as otherwise provided in this section, you are responsible for and will be liable to the Company for the acts and omissions of any of your Authorized Users and your Affiliates and their Authorized Users, as applicable, to the extent any of such acts or omissions, if performed by the Customer, would constitute a breach of, or otherwise give rise to liability to the Customer under, this Agreement.
- b. If a Customer Affiliate desires to access and use the Customer’s Enterprise Services and be billed directly by the Company for its access and use of the Enterprise Services, that Affiliate may, subject to the approval of the Company, enter into an Order Form directly with the Company. That Order

Form, as well as the Affiliate's access to and use of Enterprise Services, will form part of this Agreement and be subject to the terms and conditions of this Agreement. The Affiliate and the Customer will be jointly and severally liable to the Company for Affiliate's compliance with the terms of this Agreement and the Order Form.

### 3. Services

- a. Grant of Access and Use. Subject to your compliance with your obligations under the Agreement and the payment of Fees owed by the terms of this Agreement, the Company grants you and (subject to section 2) your Affiliates, during the applicable Term a non-exclusive, non-transferable (except as permitted under the terms of this Agreement) right to access and use the Enterprise Service for your own business purposes and subject to any limitations set forth in the Order Form or any other documentation provided by the Company from time to time regarding the Platform.
- b. Data Products. The Data Products are subject to the additional licenses, terms of use, and conditions stated in the schedule of terms applicable to the Data Product ("**Data Product Terms**"). A list of applicable Data Product Terms can be found at the end of this Agreement.
- c. Authorized User Access. Subject to the terms of this Agreement and the applicable Order Form, you have the right to permit your Authorized Users to access and use the Enterprise Service in accordance with the Agreement.
- d. License of Customer Graphics. You grant the Company, together with its Affiliates, a royalty-free, non-exclusive, worldwide, license during the Term to use and display such of your Customer Branding approved by you on or through the Platform as required to provide the Enterprise Services and for the purpose of performing its obligations under this Agreement (and in compliance with any branding guidelines you provide to the Company in writing).
- e. Updates to Platform. The Company reserves the right to make, at no additional fee to the Customer, updates and changes to the Platform (including maintenance releases, bug fixes, corrections, and minor modifications) that the Company makes generally available to its other customers ("**Updates**"). The Company may periodically launch new or significantly different add-on enhancements or services which have additional fees. Such add-ons, enhancements, or services will not be considered an Update. You are under no obligation to use such new add-ons, enhancements, or services, and the use or deployment of those services to your use of the Enterprise Service will be subject to an Order Form.
- f. Third-Party Services. The Enterprise Service allows you to access or acquire Third Party Data, products, services, websites, links, content, material, and offers from independent third parties (companies or people who are not us) ("**Third-Party Services**"). The Third-Party Services may present you with policies, including privacy policies, or require you to accept their terms before you can access those Third-Party Services. You should review the third-party terms and privacy policies before acquiring, using, or requesting the Third-Party Service. Any third-party terms do not modify this Agreement. We do not license any intellectual property to you as part of any Third-Party Services except to the extent expressly stated in this Agreement. You agree to assume all risk and liability arising from your use of these Third-Party Services and that we have no control over and are not responsible for any, without limitation, issues, damages, or loss caused by or arising out of your use of or reliance on them. Third-Party Services are made available by the Company on an "AS-IS" and "AS AVAILABLE" basis, and the Company may cease providing them at any time without entitling the Customer to any refund, credit, or other compensation. WE MAKE NO REPRESENTATION, WARRANTIES OR GUARANTEES REGARDING ANY THIRD-PARTY SERVICES AND WILL HAVE

NO LIABILITY OR OBLIGATION WHATSOEVER IN RELATION TO THE CONTENT, INSTALLATION OF, OR USE OF, OR CORRESPONDENCE, AGREEMENTS OR TRANSACTIONS WITH, ANY THIRD-PARTY SERVICES. YOU MUST COMPLY WITH ALL AGREEMENTS AND OTHER LEGAL REQUIREMENTS THAT APPLY TO THIRD-PARTY SERVICES.

#### 4. Availability of Services

- a. Availability Not Guaranteed. The Enterprise Service, Third-Party Services, or other services or products offered through the Enterprise Service may be unavailable from time to time, may be offered on a limited basis, or may vary depending on your region. We strive to keep the Enterprise Service available for use; however, all online services suffer occasional disruptions and outages, and we are not liable for any disruption or loss you may suffer as a result. In the event of an outage, you may not be able to retrieve your Customer Data that you have stored on the Platform. We recommend that you regularly backup your Customer Data that you store on the Platform or that you have connected with Third-Party Services. We are not liable for any loss of any Customer Data resulting from any outage of the Enterprise Service.
  
- b. Remedies for Functionality of the Platform. If the Platform experiences a failure to operate in substantial conformity with the features and functionality stated in this Agreement or an Order Form (a "**Nonconformity**"), the Company shall correct such failure in a prompt and timely manner commensurate with the nature and effect of such failure, but in no event later than forty-five (45) days after notification from the Customer. Such correction shall be repairing or replacing the Platform, or re-performing (or performing, if not yet performed) the relevant Enterprise Service, such that the corrected Platform or Enterprise Service complies with this subsection. If the failure is not so corrected, then the Customer may: (i) extend the time for the Company to correct such failure (if correction is commercially practical); (ii) receive an appropriate, agreed-upon reduction in, or refund of, the Fees; or (iii) terminate this Agreement in accordance with its terms. This subsection states the Company's sole obligation and the Customer's sole and exclusive remedy for any Nonconformities in the Platform.

#### 5. Accounts, Authorized Users, and Use

- a. Account.
  - i. To access and use the Service, you must register for an account with us through the Order Form on our website, through our authorized support personnel, or the other means of creating an account provided to you through the Enterprise Service (an "**Account**"). To create an Account, you may need to provide your full legal name or business name, current address, phone number, a valid email address, and any other information we require, including billing information.
  - ii. You may not sign up for, or have any access to, an Account if doing so would violate any applicable laws or regulations of Canada or the laws and regulations of any jurisdiction applicable to you. By signing up for an Account, you represent and warrant that you meet the conditions for having an Account with us and acknowledge that we are relying on this representation and warranty.
  - iii. If you sign up for an Account on behalf of a company or other entity, you represent and warrant that you have the authority to accept the terms of this Agreement on its behalf.

- iv. You are responsible for keeping your Account secure. We cannot and will not be liable for any loss or damage from your failure to maintain the security of your Account, including any password or single sign-on integration you use to access your Account.
    - v. If your Account is inactive for twelve (12) or more months (“**Inactive**”), we may terminate the Account. Once your Account is terminated, whether by you or us, you acknowledge and agree that we may permanently delete your Account and all the data associated with it.
  - b. Authorized Users. To access the Enterprise Service, Authorized Users may be required to accept and adhere to additional terms of use applicable to Authorized Users as provided on the Platform, which may be updated by the Company from time to time at its discretion. As between the Company and the Customer, any acts or omissions of an Authorized User in connection with that Authorized User’s use of the Enterprise Services is deemed to be an act or omission of the Customer.
  - c. Content. The Customer acknowledges and agrees that the Company is not required and has no obligation under this Agreement to monitor or review the content of any message, material, or Customer Data posted on or sent using the Platform by the Customer or any Authorized User. The Customer agrees that it is solely responsible for such content and Customer Data, including legality, reliability, and appropriateness. The Customer further warrants and represents that the usage of such content or Customer Data through the Platform does not violate any Applicable Laws, Privacy Laws, publicity rights, copyrights, contract rights or any other rights of any person. Neither the Customer nor its Authorized Users will post any Customer Data or use the Platform to communicate any message or material that (i) is abusive, defamatory, libellous, harmful to minors or obscene; (ii) infringes the Intellectual Property Rights of any third-party or is otherwise unlawful; (iii) would otherwise give rise to civil liability, or that constitutes or encourages conduct that could constitute a criminal offense, under any Applicable Laws; or (iv) requires the consent of a data subject prior to posting or displaying such Customer Data unless that consent has been obtained in accordance with all Applicable Laws. While the Company cannot review all Customer Data on the Platform, and is not responsible for such Customer Data, the Company may, in its sole discretion, remove, delete, move, or edit content or Customer Data that it, in its sole discretion, deems abusive, defamatory, obscene, violates its terms of use, or is in violation of Applicable Laws, including but not limited to copyright or trademark law, or otherwise unacceptable. The Company will not be liable for any Customer Data or other content of any submission of the Customer. Without limiting the foregoing, if the Company is requested by the Customer, an Authorized User, or a third-party to remove any content, or if the Company receives information that such content may violate Applicable Laws or third-party Intellectual Property Rights, the Customer agrees that the Company has the right (but not the obligation) to remove such content from the Platform.
  - d. Non-Permitted Activities. The Customer shall not, and shall not permit and shall take reasonable steps to prevent its Authorized Users or any third-party to, directly or indirectly:
    - i. modify, adapt, incorporate into anything to be used by another person, sell, lend, trade, pledge, resell, translate, create derivative works from, sublicense, assign, resell, re-distribute, lease, rent, loan, disclose, disseminate, dispose, disaggregate, or otherwise transfer the Platform (or any portion thereof) or any other associated products and services to any entity (including affiliates or subsidiaries);
    - ii. not in any way, ascertain, derive, or determine, or attempt to ascertain, derive, or determine algorithms or methodologies related to the creation or development of the Platform or Data Products (or any portion thereof);

- iii. reverse engineer, decompile, or disassemble the Platform or Data Products (or any portion thereof);
- iv. use or copy the Platform or Data Products (or any portion thereof) in any way not permitted by the Agreement;
- v. alter, obscure, distort, or remove any attribution or rights to attribution, confidential, proprietary, copyright, trademark, trade secret, or patent legends from any copy of the Data Products (or any portion thereof) or the Platform;
- vi. license, sublicense or otherwise display or transfer the Platform (or any portion thereof);
- vii. copy, redistribute or publish (in hard copy printed form, via disc, CD-ROM, tape, file transfer protocol, cloud data or file sharing, or any other media or medium, form or format) the Platform (or any portion thereof);
- viii. engage, either directly or indirectly, in the development (including any reverse engineering) of any product or service that competes with the Platform or Data Products;
- ix. use the Platform or Data Products (or any portion thereof) for deceptive, misleading, illegal, or unethical purposes, in all cases as determined by the Company in its sole discretion;
- x. "screen scrape" Data Products or any portion thereof or any portion of the Platform;
- xi. engage in data mining or use Data Products or the Platform to build, store, or incorporate a database for re-use or re-sale, whether or not such database is intended to or does, in fact, compete with the Company's or its supplier's delivery of products, including Data Products;
- xii. transfer, license, sublicense, sell, assign, or otherwise transfer your respective rights of access to the Platform tamper with the security of the Platform, attempt to probe, scan, or test or circumvent the vulnerability of the Platform, breach the security or authentication measures of the Platform without proper authorization, or willfully render any part of the Platform unusable;
- xiii. permit any unauthorized access to, or use of, the Enterprise Services;
- xiv. use the Platform to store or transmit any malware, virus, worm, trap door, time bomb, Trojan horse or other harmful or malicious code, file, script, agent, or program designed to disrupt, limit, permit unauthorized access to, or to erase or otherwise harm software, hardware, systems, or data;
- xv. distribute, facilitate, enable, or allow access or linking to the Platform in any manner deemed by the Company (in its sole discretion) to be objectionable or harmful to the business, name, and reputation of the Company;
- xvi. use the Platform in violation of Applicable Laws;
- xvii. create an undue burden on the Platform in a manner that poses or has the potential to pose significant harm to the Company's other customers or internal systems;
- xviii. send or store false, infringing, obscene, threatening, or otherwise unlawful or tortious material, including material that violates privacy rights, through the Platform;
- xix. perform or publish any performance or benchmark tests or analyses relating to the Platform;  
or
- xx. transfer, store, or process Data Products in facilities outside of Canada.

- e. Customer Responsibilities. The Customer shall:
- i. provide accurate Customer Data to the Company;
  - ii. provide the Company commercially reasonable co-operation in relation to this Agreement, including reasonable access to such information as may be required by the Company from time to time to render the Enterprise Services;
  - iii. comply with all Applicable Laws regarding use of the Enterprise Services;
  - iv. carry out all other Customer responsibilities set out in this Agreement in a timely and efficient manner. In the event of any delays in the Customer's provision of such assistance as agreed by the Parties, the Company may adjust any agreed timetable or delivery schedule as reasonably necessary;
  - v. ensure that Authorized Users use the Enterprise Services in accordance with the terms and conditions of this Agreement, and relay terms affecting Authorized Users to such Authorized Users;
  - vi. ensure that a security program is in place that complies with industry best security standards to protect its network and systems (including secure maintenance of login details and passwords) and, in the event of any unauthorized access to or use of the Enterprise Service, promptly notify the Company; and
  - vii. be solely responsible for procuring and maintaining its network connections and telecommunications links from its systems to the Company's network and mitigate all problems, conditions, delays, delivery failures and all other loss or damage arising from or relating to the Customer's network connections or telecommunications links or caused by the internet.
- f. Marketing. During the Term, the Customer hereby agrees that the Company may use the Customer's name and logo as a customer who uses the Enterprise Services. The Customer and the Company agree that during the Term they will collaborate on press releases and other joint communications surrounding the Customer's use of the Enterprise Services. During the Term, the Company may use the Customer's use of the Enterprise Services as a marketing case study on the Customer's success in using the Enterprise Services, provided that the confidentiality obligations in this Agreement are upheld in doing so.
- g. Audit Rights. The Customer shall maintain accurate records for at least two years subsequent to access to the Enterprise Services, including the Data Products, to substantiate compliance with the terms of this Agreement and upon request by the Company, shall promptly provide access to such documentation, records, and account information as is reasonably required to verify compliance with the Agreement (each an "**Audit Request**"). The Company shall provide not less than two business days' notice of an Audit Request to the Customer and the Customer shall make all applicable documentation available to the Company during the Customer's normal business hours to satisfy the Audit Request. Any Audit Request shall be at the cost of the Company; provided, however, if the results of the Audit Request determine there is an underpayment in the Fees paid by the Customer in the period covered by the Audit Request or any material breach of this Agreement by the Customer, the Customer shall correct any non-compliance with any provision of this Agreement and reimburse the Company for its fees and reasonable out of pocket expenses incurred to complete the Audit Request.



## 6. Term

- a. Term of Agreement. This Agreement commences as of the effective date of the Order Form applicable to the Enterprise Services and will continue until this Agreement has been terminated in accordance with its terms (the “**Term**”).
- b. Order FormsThe Order Form shall continue to be subject to this Agreement and the Company shall invoice the Customer for the Enterprise Services identified on such Order Form.
- c. Suspension. In the event of any breach or threatened breach of this Agreement by the Customer or any Authorized User, without limiting any of the Company’s other rights and remedies, the Company may suspend the Customer’s and its Authorized Users’ access to the Enterprise Service, including access to the Account associated with the Enterprise Service. The Customer will continue to be charged Fees during any period of suspension. Upon suspending the Agreement, the Company may: (i) investigate the activities that resulted in the suspension; and (ii) either lift the suspension, maintain the suspension, or subject to any cure period given in the Agreement, terminate the Agreement, all as determined in the Company’s sole discretion. The Customer will have no right to damages, compensation, refund, or repayment of the Fees in the event that this Agreement is suspended or terminated in accordance with this Section.
- d. Termination. A Party may terminate this Agreement or any applicable Order Form on the occurrence of any of the following (the “**Effective Date of Termination**”):
  - i. Immediately if the other Party materially breaches the Agreement. In the event that Party materially breaching the Agreement is the Customer, the Customer and Authorized Users’ access to the Enterprise Services is immediately suspended; pending the Customer curing the breach within thirty (30) days, if such breach is capable of cure.
  - ii. Immediately by written notice to the other upon the other Party commencing or being subject to a reorganization, winding up, insolvency, or bankruptcy proceedings under any national, federal, state or provincial statute, including but not limited to the *Companies’ Creditors’ Arrangement Act (Canada)*, the *Bankruptcy and Insolvency Act (Canada)*, the *Canada Business Corporations Act (“CBCA”)* or any of the provincial equivalents to the CBCA, or the *Winding-Up and Restructuring Act (Canada)* or ceases to operate in the ordinary course of business. If this Agreement is terminated by the Customer in accordance with this subsection, the Company will refund the Customer a pro rata portion of any prepaid but unused Fees covering the remainder of the Term after the Effective Date of Termination. If this Agreement is terminated by the Company in accordance with this subsection, the Customer will pay any unpaid Fees covering the remainder of the Term of all Order Forms. In no event will termination relieve the Customer of its obligation to pay any Fees payable to the Company for the period prior to the Effective Date of Termination.
  - iii. For any reason upon providing the other Party with 60-days prior written notice. Upon termination pursuant to this subsection (iii), the Company will refund the Customer a pro rata portion of any prepaid but unused Fees (other than Fees stated to be non-refundable in the applicable Order Form) covering the remainder of the Term after the Effective Date of Termination.
  - iv. Immediately if a Customer’s, and/or an Authorized User’s, Account becomes Inactive.
- e. Effect of Termination (Agreement). In the event of any termination of the Agreement or expiration of the Term:

- i. Subject to any rights provided for in an Order Form, all Order Forms then in-effect will immediately terminate, and the Company shall cease all Enterprise Services upon the Effective Date of Termination or expiration of the Term and any right of the Customer to access the Enterprise Service and Data Products under this Agreement shall immediately terminate;
  - ii. Customer will immediately pay all outstanding Fees due to the Company through to the Effective Date of Termination;
  - iii. Each Party shall promptly return and make no further use of any materials and other items (and all copies of them) belonging to the other Party, including Customer Data and Confidential Information;
  - iv. The Company may immediately erase or otherwise destroy the Customer Data (or any portion thereof). Prior to such time, the Customer may request in writing, and the Company will provide within thirty (30) days of receiving such request, a copy of the Customer Data in a format reasonably requested by the Customer and commercially practical for the Company to provide. The foregoing notwithstanding, the Company may retain copies of Customer Data made as a matter of routine information technology backup that must be stored by the Company in accordance with its record retention policy or as required by Applicable Law (including tax and audit purposes), with such Customer Data being subject to the confidentiality and security provisions set forth in this Agreement for so long as it is retained.
- f. Effect of Termination (Order Form). In the event of any termination or expiration of an Order Form, the Company shall cease providing the applicable terminated or expired Enterprise Services subject to the Order Form upon the Effective Date of Termination or expiration of that Order Form.
- g. Fees. Termination shall not relieve the Customer's obligation to pay all undisputed charges accrued and payable before the Effective Date of Termination. Any provision in this Agreement that contemplates continuing obligations on a Party shall survive the termination of the Agreement.

## 7. Orders and Payment Terms

- a. As an Account holder, you are responsible for all charges incurred, including applicable taxes, and all order or purchases made by you or an Authorized User. If you cancel your Account, the Company reserves the right to collect fees, surcharges, or costs incurred before cancellation.
- b. The Company may make available an account balance associated with your Account ("**Wallet**"). The Wallet is neither a bank account nor any kind of payment instrument. It functions as a prepaid balance to order Data Products. The Customer may place funds in your Wallet provided that, at minimum, you deposit \$12.00 CAD, and at maximum, the total amount stored in your Waller may not exceed \$5,000 CAD. The Company may change or impose difference Wallet balance and usage limits from time to time. Wallet funds do not constitute personal property rights and have no value outside the Platform and can only be used to order Data Products. Wallet funds have no cash value and are not exchangeable for cash.
- c. Invoicing. Payment terms shall be indicated in the applicable Order Form, but at minimum, within 24 hours of receipt of an invoice. Except as otherwise specified in an Order Form, (i) Fees are based on the Enterprise Services purchased by the Customer and not actual usage, (ii) Enterprise Services are non-cancelable and any Fees paid by the Customer are non-refundable except as specifically set forth in the Agreement, and (iii) quantities purchased or consumed under an Order Form cannot be

decreased during a relevant Order Form Term without the prior written consent of the Company but may be decreased in a subsequent renewal at the expiration of the then current Order Form Term.

- d. No Returns, Credits, Refunds, or Cancellations. Customer understands and agrees that all charges and purchases are payable in advance and final, except as described herein. Notwithstanding termination of the Agreement, Company is not obligated, and Customer is not entitled, and hereby waives any right to any credit, refund, price adjustment, or any other discount, compensation, or recompense, including without limitation, for transactional products not downloaded, fully viewed, or bought. Notwithstanding the foregoing, the Company may in its sole discretion determine to refund Wallet, if any, provided that: (i) the request for a refund is made by the primary Account holder; (ii) the Customer is permanently closing their Account; (iii) the remaining Wallet balance is at least \$100 CAD; and (iv) refunds will be processed external to the Platform and will be made directly to the payment method that was charged minus any applicable taxes, fees, and further purchases made by the Customer.
- e. Future Functionality. The Customer acknowledges and agrees that its purchase of Enterprise Services is not contingent on the delivery of any future functionality or feature, or dependent on any oral or written public comments made by the Company regarding future functionality or features.
- f. Payment. At the Customer's option, payment of Fees due to the Company may be made by credit card payment, or any other payment method agreed to by the Company. Payment by credit card, shall be considered made when released from the Customer's account; payment by cheque shall be considered made when received. The Customer shall pay interest in respect of any amounts which are not paid by its due date at a rate per annum of twelve percent (12%) or the maximum rate permitted under Applicable Law, calculated on a daily basis on the daily outstanding balance from such due date plus all reasonable expenses and fees of collection.
- g. Taxes. The Company and the Customer are each solely responsible for Taxes which each is liable to pay under Applicable Laws. The Fees and any other amounts paid or payable to the Company under this Agreement do not include and shall not be offset by any Taxes paid or payable by the Customer in respect of this Agreement. The Customer shall be responsible for paying all Taxes associated with (i) the Customer's purchase of the Enterprise Services hereunder and (ii) its Authorized Users' use of the Platform. If the Company has an obligation under Applicable Laws or this Agreement to pay or collect Taxes for which the Customer is legally liable or responsible under this subsection, then the Company will invoice the Customer for such Taxes, and the Customer will pay that invoiced amount of Taxes to the Company unless the Customer provides the Company with a tax exemption certificate that is valid under Applicable Laws and is authorized by the appropriate taxing authority. Should the Customer remit withholding tax to any governmental authority in respect of Fees or other amounts paid or payable to the Company under this Agreement, then the Customer shall thereafter timely provide the Company with appropriate documentation evidencing such remittance.

## 8. Confidentiality

- a. **"Confidential Information"** means the terms of this Agreement and all information or material which (i) gives the disclosing Party or a third-party some competitive business advantage or the opportunity of obtaining such advantage or the disclosure of which could be detrimental to the interests of the Party who owns the Confidential Information; or (ii) which is either: (A) marked "Confidential," "Restricted," or "Proprietary Information" or other similar marking, (B) known by the Parties to be considered confidential and proprietary, whether or not marked as such, or (C) from all the relevant circumstances should reasonably be assumed to be confidential and proprietary, whether or not

marked as such. Notwithstanding the foregoing, Confidential Information will not include information which: (i) is or becomes generally known to the public by any means other than a breach of the obligations of the receiving Party; (ii) was previously known to the receiving Party or lawfully received by the receiving Party from a third-party, in each case without any condition or obligation of confidentiality attached to it; or (iii) is independently developed by the receiving Party without reference to the Confidential Information of the other Party. Without limiting the foregoing, the Company's Confidential Information includes the Fees and all documentation related to the Platform, API, and Enterprise Services.

- b. The receiving Party shall not use any of the disclosing Party's Confidential Information other than to exercise its rights and perform its obligations under this Agreement and shall not disclose the disclosing Party's Confidential Information to anyone other than the receiving Party's, Affiliates, employees, directors, professional advisors, business partners, suppliers, subprocessors, subcontractors, and independent contractors who have a need to know such Confidential Information for purposes of this Agreement and who are subject to confidentiality obligations no less restrictive than those contained in this section. The receiving Party shall protect the disclosing Party's Confidential Information from unauthorized use, access, and disclosure in the same manner as the receiving Party protects its own confidential or proprietary information of a similar nature and with no less than reasonable care.
- c. In the event any Confidential Information is required to be disclosed by a receiving Party under the terms of a valid and effective subpoena or order issued by a court of competent jurisdiction, or by a demand or information request from an executive or administrative agency, securities exchange, listing authority or other governmental authority, or is otherwise required by Applicable Law, the receiving Party requested or required to disclose such Confidential Information will, unless prohibited by the terms of a subpoena, order, demand, or request, (i) promptly notify the disclosing Party of the terms and circumstances surrounding such demand or request, and (ii) consult with the disclosing Party on the advisability of making legal efforts to resist or narrow such demand or request. If disclosure of such Confidential Information is required pursuant to the foregoing and regardless of whether the receiving Party is prohibited from notifying the disclosing Party of a subpoena, order, or demand, the receiving Party will use its reasonable efforts to narrow the scope of disclosure and obtain an order or other reliable assurance that confidential treatment will be accorded to such Confidential Information.
- d. As between the Company and the Customer, the Customer's Confidential Information will remain the sole and exclusive property of the Customer, and the Company's Confidential Information will remain the sole and exclusive property of the Company.
- e. Each Party acknowledges that a breach of the provisions in this section will cause irreparable harm and damage and hereby agrees that the disclosing Party will be entitled to seek injunctive relief under this Agreement, as well as such further relief as may be granted under Applicable Laws.
- f. This section shall survive the termination of the Agreement for any cause.

## **9. Data and Intellectual Property**

- a. Use of Customer Data. The Company, its Affiliates, agents, subprocessors, and subcontractors shall treat Customer Data as Confidential Information and shall only process Customer Data for the following purposes: (i) in accordance with the Agreement and as is necessary to provide the Enterprise Services; (ii) as initiated by Authorized Users in their use of the Enterprise Service; and (iii) to comply with other documented reasonable instructions provided by the Customer (e.g., via email)

where such instructions are consistent with the terms of the Agreement. The Customer acknowledges and agrees that the Company may transmit data to subprocessors to facilitate the delivery of Enterprise Services under this Agreement, and that those subprocessors shall be made subject by contract to terms and conditions for the protection of Customer Data similar to those that shall apply to the Company. The Customer agrees that, where required, it shall obtain consent where required by law for Customer Data to be transferred to and be processed by the Company and its subprocessors.

- b. Aggregate Data. The Company, its Affiliates, its subcontractors, agents, and third-party service providers are expressly permitted to anonymize and aggregate Customer Data and other information relating to the Enterprise Services and the Platform and the Customer's use of the Enterprise Services and Platform so that individuals and Customers are no longer identified, identifiable or otherwise ascertainable by the Company by reference to or with the combination of other datasets ("**Aggregate Data**"), to (i) provide, improve, and enhance the Enterprise Services and the Platform, (ii) for development, diagnostic, and corrective purposes, (iii) to develop and distribute benchmarking and other relevant metrics for Customers to better understand trends related to their industry, and (iv) for any other lawful business purpose. If Aggregate Data is provided to the Customer, the Customer agrees that it bears all liability for, and will indemnify the Company against any actions related to the Customer's usage thereof, including the Customer's actual or attempted reversal of anonymization or aggregation processes for purposes of re-associating the data with specific individuals by reference to or with the combination of other datasets in any manner whatsoever.
- c. Prohibited Data. Unless otherwise agreed by written agreement between the Parties, the Customer will not upload and shall ensure that no Authorized Users upload into the Platform or Enterprise Services or otherwise submit or make accessible to the Company any Prohibited Data. The Customer shall conspicuously notify Authorized Users of this obligation and shall notify the Company immediately if it is aware that Prohibited Data has been uploaded to the Platform. Additionally, should the Customer breach its obligations under this section, then the Company shall have the right, at its sole discretion, to delete any Prohibited Data. In addition, the Company will not be responsible for any Prohibited Data it receives and disclaims any liability and Damages arising from the receipt of the Prohibited Data, including, but not limited to, liability and Damages for any failure to provide protections set forth in Applicable Laws applicable to such Prohibited Data or to otherwise protect the Prohibited Data.
- d. Ownership of the Services. Subject to the payment of Fees and the terms of this Agreement, the Customer and its Authorized Users are permitted to access and use the Platform in accordance with the terms of the Agreement, but this Agreement is not otherwise an agreement for the sale or license of any software. No rights or licenses are granted except as expressly set forth in this Agreement. As between the Company, the Company's licensors, and the Customer, the Company or the Company's licensors owns and retains all right, title, and interest in and to: (i) the Platform, Data Products, and Enterprise Services; (ii) any and all improvements, derivatives, and modifications to the Platform, Data Products, and Enterprise Services; and (iii) all Intellectual Property Rights to the foregoing. All rights not expressly granted by the Company in this Agreement are reserved.
- e. Data Products. Data Products and all Intellectual Property Rights in and to them are owned by the Company or its licensors and except for the rights granted in this Agreement or the applicable Data Product Terms, all rights to the Data Products are reserved by us or our licensors. Without limiting the generality of the foregoing:
  - i. all rights, title, and interest in and to Data Products, or derived therefrom including the estimated valuations and confidence scores, will at all times be vested in and remain the property of the Company or its Suppliers;

- ii. no change made to the Data Products, however extensive, shall affect or negate the title of the Company or its Suppliers in the Data Products or any of their components;
  - iii. no ownership rights in and to the Data Products are transferred to you;
  - iv. the Company or, as applicable, its Suppliers, reserves all copyright, trade secret, intellectual property and proprietary rights and all other rights and interests not expressly granted under the Agreement or applicable Data Product Terms, including in all programs, specifications, algorithms, routines, or techniques which are developed by the Company in the execution of this Agreement;
  - v. you agree not to challenge us or our Suppliers' Intellectual Property Rights in the Data Products
  - vi. you shall only store and process Data Products at facilities within Canada.
- f. Ownership and Use of Feedback. It is our policy not to accept or consider content, information, ideas, suggestions, or other materials other than those we have specifically requested and to which certain specific terms, conditions and requirements may apply. This is to avoid any misunderstandings if your ideas are similar to those we have developed or are developing on our own. If, despite our policy, you choose to send us content, information, ideas, suggestions, or other materials, you agree that you give us a royalty-free, irrevocable, transferable right, and license to use all reviews, comments, feedback, suggestions, ideas, and other submissions disclosed, submitted, or offered to us in connection with your use of the Service (collectively, "**Submissions**") in however manner we desire and for whatever purpose, including without limitation, to copy, modify, delete, adapt, publish, translate, create derivative works from, sell, profit from, or distribute such Submissions or incorporate such Submissions into any form, medium, or technology (including the Service) throughout the world. We are under no obligation to compensate you in any way for Submissions, to maintain any Submissions in confidence, or to respond to any Submissions. You agree that any Submissions submitted by you to us will not violate the right of any third-party, including without limitation, copyright, trademark, privacy, or other personal or proprietary rights, and will not cause injury to any person or entity. You further agree that no Submissions submitted by you to us will be or contain libelous or otherwise unlawful, threatening, abusive, or obscene material, or contain software viruses, political campaigning, commercial solicitation, chain letters, mass mailings, or any form of "spam".
- g. Ownership of Aggregate Data. As between the Company and the Customer, the Company owns and retains all right, title, and interest in and to Aggregate Data, including all Intellectual Property Rights therein.
- h. Ownership of Customer Data. As between the Parties, the Customer shall own all rights, title, and interest in and to all of the Customer Data, including all Intellectual Property Rights therein, and shall have sole responsibility for the legality, reliability, integrity, right to use, accuracy, and quality of the Customer Data and for obtaining all necessary licenses, clearances, permissions, and authorizations for use of Customer Data in connection with the Enterprise Services. Should the Company determine that any Customer Data (i) is in breach of this Agreement, (ii) violates Applicable Law, including Privacy Laws, or (iii) the access to or use of which in connection with this Agreement would reasonably be expected to constitute grounds for the Company's exposure to civil or criminal liability, then the Company has the right, but not the obligation, to remove (or request that the Customer remove) such Customer Data from the Enterprise Services. The Customer hereby grants the Company a non-exclusive, worldwide, royalty-free right to use, host, copy, store, transmit, modify, and display the Customer Data (i) as is necessary to provide the Enterprise Services, (ii) to perform

its obligations and exercise its rights under this Agreement, and (iii) for purposes of research and developing, creating, and improving the functionality of the Enterprise Services.

- i. Use of Data. The Customer represents and warrants to the Company that it has all necessary rights, consents, or permissions under Applicable Laws to share, disclose, control, process, or otherwise use all Customer Data it uses in connection with the Enterprise Services. The Company shall, in providing the Enterprise Services, comply with its privacy and security policies relating to the privacy and security of the Customer Data, as such policies may be amended, supplemented, or replaced from time to time by the Company in its sole discretion.
- j. Correction to Customer Data. In the event of any loss of integrity or the corruption to Customer Data during the transmission of data, the Customer's sole and exclusive remedy shall be for the Company to restore the Customer Data from the latest back-up of such Customer Data maintained by the Company in accordance with the Company's then-current archiving procedures.

## 10. Indemnification

- a. Customer Indemnity. The Customer shall defend, indemnify, and hold the Company, its Affiliates, and their officers, directors, employees, agents, and sub-contractors harmless from and against any and all third-party Claims and resulting Damages arising out of or related to (i) Customer Data and Prohibited Data and the Customer's use or supply of Customer Data or Prohibited Data in connection with the Enterprise Services, (ii) the Customer's breach of any third-party terms and conditions applicable to the Enterprise Services, (iii) the Customer's and Authorized User's use of the Enterprise Services, including Data Products, (iv) the Customer's and its Authorized Users' violation of Applicable Laws in connection with its or their use of the Enterprise Services, (v) the Customer's breach of any term of this Agreement or any representation given in this Agreement, (vi) any actions taken by the Company or its Suppliers (as defined in the Data Product Terms) to enforce the provisions of this Agreement, (vii) the Customer's gross negligence, fraud, or intentional misconduct, and (viii) the use or misuse of Data Products (or any part thereof) by any third party that received or otherwise accessed the Data Product due to your failure to secure the Data Products from unauthorized access. Without limiting the generality of the foregoing, the Customer acknowledges and agrees that a Claim made by an Authorized User is a third-party Claim.
- b. Company Indemnity. Subject to the Customer's indemnity obligations stated in this Agreement, the Company shall defend, indemnify, and hold the Customer, its Affiliates, and their officers, directors, employees, agents, and sub-contractors harmless from and against any and all third-party Claims and resulting Damages where the Claim (i) subject to subsection (d) below, alleges that the Platform infringes or misappropriates third-party Intellectual Property Rights; or (ii) arising from the gross negligence, fraud, or wilful misconduct of the Company (each, a "**Customer Claim**"). THIS SUBSECTION SETS FORTH THE COMPANY'S SOLE AND EXCLUSIVE OBLIGATION, AND CUSTOMER'S SOLE AND EXCLUSIVE REMEDIES, WITH RESPECT TO CLAIMS OF INFRINGEMENT, MISAPPROPRIATION OF THIRD-PARTY INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS, GROSS NEGLIGENCE, FRAUD, OR WILFUL MISCONDUCT OF THE COMPANY.
- c. Indemnification Procedure. The Party seeking indemnification under this section (the "**Indemnitee**") will provide the other Party (the "**Indemnitor**") with prompt written notice of any third-party Claim for which indemnity is sought. If the Indemnitor is so notified, the Indemnitor will promptly hire experienced and competent counsel, and will have sole control of the defense and all negotiations for the compromise or settlement of such Claim, and will pay any Damages in respect of such Claim and reimburse the Indemnitee for its reasonable costs and expenses incurred in cooperation with and

providing assistance to the Indemnitor; provided, however, that the Indemnitor may not settle any such Claim without the Indemnitee's consent if the proposed settlement would be in the Indemnitee's name or impose pecuniary or other liability or an admission of fault or guilt on the Indemnitee or would require the Indemnitee to be bound by an injunction of any kind.

- d. Company Rights. In the defense or settlement of any Customer Claim that alleges that the Platform infringes or misappropriates third-party Intellectual Property Rights, the Company may procure the right for the Customer to continue using the Platform, replace or modify the Platform (so long as such modified Platform is substantially equivalent in functionality and performance), so that they become non-infringing or, if such remedies are not reasonably available, terminate this Agreement on two (2) business days' notice to the Customer and refund the Customer (without an additional liability or obligation to the Customer) a prorated amount equal to the prepaid but unused Fees for the Enterprise Service for the unexpired portion of the Term. This section states the Customer's sole and exclusive rights and remedies, and the Company's (including its Affiliates, and their officers', directors' employees', agents', and sub-contractors') entire obligations and liability for infringement of any Intellectual Property Right.
- e. Exclusions. In no event shall the Company, its Affiliates, officers, directors, employees, agents, or sub-contractors be liable to the Customer under this section to the extent that the alleged infringement is based on:
  - i. a modification of the Platform or Data Products by the Customer or anyone on behalf of the Customer to the extent such claim would not have occurred absent such modification;
  - ii. use of the Platform, Data Products, or Enterprise Services in a manner contrary to the instructions given by the Company or in contravention of the terms of this Agreement;
  - iii. the Company's conformance to Customer's unique specifications performed at Customer's request;
  - iv. any modification of the Enterprise Services or Data Products by any person other than the Company;
  - v. use of the Platform or Data Products in combination with other products, software, or data not supplied by the Company; or
  - vi. use of the Platform, Data Products, or Enterprise Services after notice of the alleged or actual infringement from the Company or any appropriate authority.
- f. General. Indemnification by either Party under this Agreement may be reduced to the extent of loss actually proven as directly attributable to the breach of the Agreement, gross negligence, or willful misconduct of the other Party.

## 11. LIMITATION OF LIABILITY

- a. EXCEPT FOR BREACHES OF SECTION 8, THE CUSTOMER'S BREACH OF SECTIONS 9(C) AND 9(H), AND THE INDEMNITIES GIVEN IN SECTION 10(A), IN NO EVENT WILL EITHER PARTY BE LIABLE FOR: (I) ANY INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR EXEMPLARY DAMAGES OF ANY KIND, HOWEVER CAUSED AND WHETHER IN CONTRACT, TORT, OR UNDER ANY OTHER THEORY OF LIABILITY, OR (II) ANY LOSS OF BUSINESS, GOODWILL, PROFITS, DATA, SALES OR REVENUE, WORK STOPPAGE, FAILURE TO TRANSMIT OR RECEIVE DATA, BUSINESS INTERRUPTION, COMPUTER FAILURE OR MALFUNCTION, OR ANY OTHER COMMERCIAL DAMAGES OR LOSSES IN EACH CASE



WHETHER OR NOT THE PARTY HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. WITHOUT LIMITING THE GENERALITY OF THE FOREGOING AND WITH THE EXCEPTION OF ALL AMOUNTS OWED BY THE CUSTOMER AND ITS AFFILIATES UNDER THIS AGREEMENT WITH RESPECT TO FEES AND ATTORNEYS FEES INCURRED TO COLLECT FEES, AND SUBJECT TO THE EXCLUSIONS OF LIABILITY CONTAINED IN THIS AGREEMENT, IN NO EVENT WILL THE COMPANY BE LIABLE TO THE CUSTOMER, ITS AFFILIATES, OR ITS AUTHORIZED USERS FOR ANY DAMAGES, COSTS, CLAIMS, OR OTHER LIABILITIES RELATED TO OR ARISING OUT OF THIS AGREEMENT, WHETHER IN CONTRACT, NEGLIGENCE, OR TORT, IN EXCESS OF ONE THOUSAND DOLLARS (\$1,000) CAD.

- b. THE ESSENTIAL PURPOSE OF THIS SECTION 11 IS TO ALLOCATE THE RISKS UNDER THESE TERMS BETWEEN THE PARTIES AND LIMIT THEIR POTENTIAL LIABILITY GIVEN THE FEES CHARGED UNDER THIS AGREEMENT, WHICH WOULD HAVE BEEN SUBSTANTIALLY HIGHER IF THE COMPANY WERE TO ASSUME ANY FURTHER LIABILITY. THE PARTIES HAVE RELIED ON THESE LIMITATIONS IN DETERMINING WHETHER TO ENTER INTO THESE TERMS.
- c. WITHOUT LIMITING SECTION 11(A), TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, IN NO EVENT WILL THE COMPANY BE LIABLE FOR ANY DAMAGE, LOSS, OR INJURY RESULTING FROM UNAUTHORIZED ACCESS TO OR USE OF THE ENTERPRISE SERVICE OR CUSTOMER DATA OR INFORMATION CONTAINED THEREIN.
- d. Notwithstanding any representation in the Agreement or the applicable Data Product Terms to the contrary, you hereby release the Company and its Suppliers from, and agree not to make any claim against the Company or its Suppliers, that a Data Product infringes, violates, or misappropriates any proprietary or other right of any third party, including any intellectual property rights or privacy rights under Privacy Laws. This section will apply to the maximum extent permitted under Applicable Laws. Without prejudice to the foregoing, nothing in this Agreement will operate to exclude or restrict any liability of a Party for any matter for which it is not permitted by law to exclude or limit, or to attempt to exclude or limit, its liability.

## 12. Representations and Warranties

- a. Corporate Authority. Each Party represents and warrants that it has the legal power and authority to enter into this Agreement, and that any Order Form is executed by an employee or agent of such Party with all necessary authority to bind such Party to the terms and conditions of this Agreement.
- b. No Infringement. The Company represents and warrants that, to the best of its knowledge, the Enterprise Service, and the means used to provide it, do not infringe or misappropriate any patent, copyright, trademark, trade secret or other proprietary right of any third-party or otherwise conflict with the rights of any third-party.

- c. Disclaimer.

EXCEPT FOR THE WARRANTIES CONTAINED IN THIS AGREEMENT:

- i. THE PLATFORM, ENTERPRISE SERVICES, ANY CONTENT MADE AVAILABLE BY THE COMPANY ON THE PLATFORM (INCLUDING DATA PRODUCTS), AND ALL OTHER SERVICES ARE PROVIDED "AS IS"; AND
- ii. THE COMPANY SPECIFICALLY EXCLUDES ANY AND ALL OTHER WARRANTIES, CONDITIONS AND OTHER TERMS, WHETHER WRITTEN, ORAL, EXPRESS, IMPLIED, STATUTORY, PAST OR PRESENT, OR FROM A COURSE OF DEALING OR USAGE OF TRADE, OR OTHERWISE, INCLUDING IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY,

TITLE, NON-INFRINGEMENT AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, INABILITY TO USE THE ENTERPRISE SERVICE OR DATA PRODUCTS (IN WHOLE OR IN PART) AND ANY WARRANTIES ARISING FROM COURSE OF DEALING OR COURSE OF PERFORMANCE.

IN EACH CASE TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAWS.

THE WARRANTIES CONTAINED IN THIS AGREEMENT ARE SOLELY FOR THE BENEFIT OF THE CUSTOMER AND NO OTHER THIRD-PARTY. UNLESS EXPRESSLY STATED OTHERWISE IN THIS AGREEMENT OR BY WRITTEN AGREEMENT BETWEEN THE PARTIES, THE COMPANY DOES NOT WARRANT THAT (A) THE OPERATION OF THE PLATFORM OR ENTERPRISE SERVICES OR ACCESS TO THE DATA PRODUCTS WILL BE TIMELY, SECURE, UNINTERRUPTED OR ERROR-FREE, (B) ANY ERRORS IN THE PLATFORM, DATA PRODUCTS, OR SERVICES CAN OR WILL BE CORRECTED, OR (C) THE PLATFORM, DATA PRODUCTS, OR SERVICES OR THE FUNCTIONS CONTAINED THEREIN, INCLUDING THE DATA PRODUCTS, OR ANY RESULTS OF THE USE THEREOF, WILL MEET THE CUSTOMER'S REQUIREMENTS, INCLUDING FOR RELIABILITY, AVAILABILITY, TIMELINESS, QUALITY, SUITABILITY, ACCURACY, COMPATIBILITY WITH SYSTEMS OR SOFTWARE, OR COMPLETENESS, OR BE FREE OF VIRUSES OR OTHER DESTRUCTIVE OR DISRUPTIVE COMPONENTS. THE COMPANY WILL NOT BE LIABLE OR RESPONSIBLE FOR ANY DELAYS, INTERRUPTIONS, DELIVERY OR SERVICE FAILURE, OR ANY OTHER PROBLEMS OR DAMAGES ARISING FROM THE CUSTOMER'S USE OF THE INTERNET, ELECTRONIC COMMUNICATIONS OR ANY OTHER SYSTEMS.

CERTAIN INFORMATION AND DATA MADE AVAILABLE BY THE DATA PRODUCTS ARE BASED ON SCIENTIFIC DATA, MATHEMATICAL AND EMPIRICAL MODELS AND ENCODED EXPERIENCE OF EARTHQUAKE ENGINEERS, WIND ENGINEERS, STRUCTURAL ENGINEERS, CIVIL ENGINEERS, HYDRAULIC ENGINEERS, HYDROLOGISTS, HUMAN RISK SPECIALISTS, STATISTICIANS, GEOLOGISTS, SEISMOLOGISTS, AND OTHER SPECIALISTS. AS WITH ANY DISASTER OR OTHER TECHNOLOGY OR TOOL INTENDED TO MEASURE CERTAIN QUALITIES OF UNKNOWN EVENTS, PARTICULARLY THOSE EVENTS THAT OCCUR IN LOW FREQUENCIES BUT HAVE POTENTIALLY HIGH SEVERITY OUTCOMES, THE ACTUAL LOSS FROM CATASTROPHIC EVENTS MAY DIFFER FROM THE RESULTS OF SIMULATION ANALYSES. FURTHER, THE ACCURACY OF PREDICTIONS, CALCULATION OR VALUATIONS GENERATED FROM OR REFLECTED IN THE DATA OR ALGORITHMS DEPENDS LARGELY ON THE ACCURACY AND QUALITY OF THE DATA FROM WHICH THE DATA WAS CREATED. WITHOUT LIMITING THE GENERALITY OF THE FOREGOING, THE COMPANY AND ITS SUPPLIERS HEREBY DISCLAIM ANY AND ALL REPRESENTATIONS, WARRANTIES AND CONDITIONS RELATED TO THE ACCURACY OR INTEGRITY OF ANY INFORMATION OR DATA MADE AVAILABLE BY THE DATA PRODUCTS.

### 13. Miscellaneous Terms

- a. Export Controls. You will not use or access our Enterprise Services if you are located in any jurisdiction in which the provision of our Enterprise Services is prohibited under Canadian, United States, or other laws (a "**Prohibited Jurisdiction**") and you will not provide access to our Enterprise Services to any government, entity, or individual located in any Prohibited Jurisdiction. You confirm

that: (i) you are not named on any Canadian or United States government list of persons or entities prohibited from transaction with any Canadian or United States person; (ii) you are not a national of, or a company registered in, any Prohibited Jurisdiction; (iii) you will not access or use our Enterprise Services in violation of any Canadian, United States, or other export embargoes, prohibitions or restrictions; and (d) you will comply with all laws regarding the transmission of data exported from the country in which you are located to Canada and the United States.

- b. Assignment. This Agreement shall be binding upon and inure to the benefit of the Parties hereto and their respective successors and permitted assigns. The Customer may not assign this Agreement or any of its rights or obligations hereunder, in whole or in part, without the prior written consent of the Company
- c. Entire Agreement: Modifications. This Agreement sets forth the entire agreement and understanding between the Parties as to the subject matter hereof and supersedes all prior or contemporaneous communications (oral or written), agreements and understandings of any kind and every nature between them. Each Party confirms that it has not relied upon (and will not have any remedy in respect of) any statement, representation or understanding that is not an express term of this Agreement, unless made fraudulently. Except as permitted by section 13(d), below, this Agreement will not be modified or amended except in writing and signed by both Parties. In the event that there is any conflict or inconsistency between the terms, covenants, or conditions in the body of this Agreement and any Order Form, the terms, covenants, and conditions contained in the body of this Agreement shall control unless otherwise expressly stated in the Order Form that it shall supersede specified provisions in this Agreement.
- d. Amendment. The Company reserves the right to amend, modify, or replace the Agreement at any time. The Company will use commercially reasonable efforts to notify the Customer of the amendments and the effective date of such modifications. Customer's continued use of the Enterprise Services after the effective date of the amendment may be relied upon by the Company as Customer's consent to the amendment. Each amendment will supersede any previous versions of the Agreement and will govern any Enterprise Services rendered to the Customer by the Company on or after the effective date of the amendment. If the Customer does not agree to any amendment to the Agreement, they should not continue to use the Enterprise Services.
- e. Force Majeure. Except for payment obligations, neither Party will be liable to the other Party for any delay or failure in performance, including compliance with service levels specified herein (other than the payments due under this Agreement), arising out of a cause beyond its control and without its fault or negligence. Such causes may include, but are not limited to fires, floods, earthquakes, strikes, unavailability of necessary utilities or internet service providers, blackouts, pandemics, acts of God, acts of declared or undeclared war, acts of legislative bodies or regulatory agencies, or national disasters.
- f. Governing Law and Disputes. Any claim, controversy, or dispute arising under or related to this Agreement will be governed by and construed in accordance with the laws of the Province of Ontario, without giving effect to the conflict of law principles thereof. A Party shall send written notice (the "**Dispute Notice**") to the other Party of any dispute, controversy, or claim arising out of or relating to this Agreement ("**Dispute**"). The Parties shall first attempt in good faith to resolve any Dispute set forth in the Dispute Notice by negotiation and consultation, by each appointing one or more senior management representatives, who shall endeavor to resolve such dispute at a meeting to take place at a mutually agreeable time and place. In the event that such Dispute is not resolved on an informal basis within ninety (90) business days after one Party delivers the Dispute Notice to the other Party,

whether the negotiation sessions take place or not, either Party may, pursue resolution through arbitration in accordance with this section.

- g. Arbitration. It is the intention of the Parties that this Agreement and the performance hereunder be construed in accordance with, and under and pursuant to the laws of the Province of Ontario. Any Dispute arising out of or relating to this agreement including, without limitation, with respect to its formation, execution, validity, application, interpretation, performance, alleged breach, termination, or enforcement, will be determined by a sole arbitrator pursuant to the Arbitration Act, 1991 (Ontario).

The arbitration will be conducted in accordance with the Canadian Dispute Resolution Procedures of the International Centre for Dispute Resolution Canada (ICDR Canada), except that the parties to the arbitration may expressly agree in writing to vary any or all of such rules.

The Parties will keep the arbitration confidential and shall not disclose the existence of the proceeding and any element of it (including any pleadings, briefs or other documents submitted or exchanged, any testimony or other oral submissions and any awards) to anyone other than the arbitrator, the Parties, their lawyers and any person necessary to the conduct of the proceeding, except as may lawfully be required in judicial proceedings relating to the arbitration or otherwise or as may be required by law or by any reporting obligation of the Parties.

The award of the arbitrator shall be final and binding, except that the arbitrator shall not have the power to provide an award that is not supported by substantial evidence or is based on an error of law and any such award may be vacated or corrected on appeal brought by either Party may appeal such award to a judge of the Superior Court of the Province of Ontario, either: (a) without leave, on a question of law alone or; (b) with leave, on a mixed question of facts and law, which leave shall be granted only if a court is satisfied both that the importance to the Parties of the matters at stake in the arbitration justifies an appeal and that the determination of the question of law at issue will significantly affect the rights of the Parties. Judgment upon any award may be entered in any Canadian court that has jurisdiction, and application may be made to any court for a judicial recognition or an order for enforcement of the award.

- h. Legal Fees. If any legal action is necessary to enforce the terms of this Agreement, the prevailing Party will be entitled to recover its reasonable legal fees and costs from the non-prevailing Party.
- i. Independent Contractor. The Parties are independent contractors. Nothing in this Agreement will be construed to create a joint venture, partnership, or an agency relationship between the Parties. Neither Party has the authority, without the other Party's prior written approval, to bind or commit the other Party in any way.
- j. Notices. All notices and communications given under this Agreement will be in writing and will be given by: (a) certified mail return receipt requested or by overnight courier, to the address set forth below each Party's signature block; (b) delivered electronically by email to the email address nominated by each Party from time to time. In each case, if to the Company, a copy shall be sent to [dataproducsaccount@fct.ca](mailto:dataproducsaccount@fct.ca). Any Party may change its address for receiving notices or other communications by providing notice to the other as provided in this section.
- k. Electronic Communications. The Enterprise Services may allow you to send or receive certain communications to others by electronic means ("**Electronic Communications**"). You will only use the Electronic Communications features in the Enterprise Services in compliance with this Agreement and the laws of the jurisdiction from which you send messages and in which your messages are received, including any "anti-spam" laws and regulations. You consent to receiving Electronic Communications from the Company for the purposes of this Agreement and to receive news, updates, marketing information, and promotions regarding the Enterprise Services.

- l. Severability and Non-Waiver. If any provision of this Agreement (or any portion thereof) is determined to be invalid or unenforceable, the remaining provisions of this Agreement will not be affected thereby and will be binding upon the Parties and will be enforceable, as though said invalid or unenforceable provision (or portion thereof) were not contained in this Agreement. The failure of either Party to insist upon or enforce strict performance of any provision in this Agreement at any time will in no way constitute a waiver of its rights, at law or in equity, or a waiver of any other provisions of this Agreement, subsequent default, or right to enforce each and every provision of the Agreement by the other Party in the performance of or compliance with any of the terms and conditions in this Agreement.
- m. Survival. All sections of this Agreement that by their nature should survive or are expressly stated to survive, shall survive termination (or expiration) of this Agreement.

## Property Details Report Data Product Terms and Conditions

These Data Product Terms and Conditions (“**Data Product Terms**”) form part of the terms of service for our Data Tree Import Service software service (the “**Agreement**”) and apply to our property details report (the “**Property Details Report**”), which is a Data Product for the purposes of the Agreement. We periodically update these Data Product Terms, so please check back here for current information. Capitalized terms that are not defined in these Data Product Terms have the meaning given to them in the Agreement.

1. **Definitions.** For the purposes of this Section 1, the following terms have the meanings given to them below:
  - a. **“Derivative Products” means data, reports, and products created by you through the use, reproduction, adaptation, translation, combination with or of, or conversion of any Data Products, including custom reports normally created for customers as part of your services to customers.**
  - b. **“Financial Services Entity” means a financial services professional, including a mortgage broker or financial advisor, involved in mortgage financing and lending.**
  - c. **“Lawyer”** means an individual or professional corporation that is a member of a provincial or state law society or similar governing body and in good standing with such body.
  - d. **“Lender”** means a recognized and regulated financial institution, including a bank or credit union, that is in the business of lending money against real property.
  - e. **“Real Estate Appraisal Report”** means a report prepared by a Real Estate Appraiser containing any of the same data elements as, or derived from, applicable Data Products, which may refer to the Company or a Supplier as the source of the information, but shall not contain the Company’s or a Supplier’s logo.
  - f. **“Real Estate Appraiser”** means residential real estate appraisers who are performing appraisals for financial institutions or otherwise for the purpose of financing, including services to create a Real Estate Appraisal Report.
  - g. **“Realtor”** means a realtor or real estate agent licensed, as required, to do business according to applicable local, state, or provincial by-laws, laws, or governing body requirements.
  
2. **License to use Data Products.**
  - a. **Grant of License. During the applicable Order Form Term and subject to these Data Product Terms, we grant you a limited, worldwide, non-exclusive, non-transferable, revocable license to use the Property Details Report and any Third Party Data incorporated into the Property Details Report for your own internal business purposes only.**
  - b. **Changes to Data Products. We reserve the right to change or discontinue a Data Product, or any portion of it, at any time, in our sole discretion. Access to certain Data Products may vary and may not be available at all times of the day or during statutory holidays observed by the Company or a Supplier. The Company shall not under any circumstances be liable to you for any liability, penalty, inconvenience, loss, damage, or expense of any kind or nature arising from or resulting from any delay in the provision or any cessation of a Data Product and you**

accept sole responsibility for the adequacy and accuracy of results obtained from the use of a Data Product. Without limiting the foregoing or any term of the Agreement, we may terminate your access to a Data Product if:

- i. any of our Suppliers suspends, terminates, or otherwise prevents us, or its Suppliers, from making the Data Products, or any part thereof, available, provided that we may elect, in our sole discretion, in lieu of termination, to cease delivery of the impacted data element only;
- ii. we or a Supplier is precluded, whether entirely or materially restricted, from using the Data Products; or
- iii. **at any time provided we provide thirty (30) days' prior written notice.**

### 3. Use Restrictions.

#### a. Categories of Users.

- i. To have access to and use Product Details Report, if located in Ontario you must be a Canadian (i) Financial Services Entity or (ii) Real Estate Appraiser, and if located elsewhere in Canada, you must be a Canadian (i) Lender, (ii) Real Estate Appraiser, (iii) Realtor, or (iv) Lawyer. You represent and warrant to us that you are such an individual or entity and that you have all applicable licenses and authorizations required to carry on your business, are in good standing with any regulatory or governing bodies applicable to you and your business, and that you will continue to be at all times that you have access to and use of Property Details Report.
- ii. If you are an Ontario Financial Services Entity or Real Estate Appraiser using Product Details Report, you may only use Property Details Report in Ontario or in connection with Ontario matters.
- iii. Property Details Report may not be used for any mortgage insurance purposes by a Real Estate Appraiser or Financial Services Entity located in Ontario.
- iv. If you are using Property Details Report for use in British Columbia or in connection with a British Columbia matter, you agree to not (i) use the Property Details Report for any purposes prohibited by section 69 of the Assessment Act (BC); to download any output from Property Details Report; or (iii) use the Property Details Report in any functionality that enables you to export any list of properties comprised of the Property Details Report.
- v. If you are an Ontario Real Estate Appraiser, you may use Property Details Report to create a Real Estate Appraisal Report and deliver it to your end user customers for their own internal business purposes, provided that such end users agree to be bound by terms and conditions of use that are substantially similar to the terms of the Agreement, including the restrictions in subsection (e) below.

#### b. Restrictions on use of Data Products. Unless these Data Product Terms expressly say otherwise, and without limiting subsection 2(a) above or subsection 5(d) of the Agreement, you may not:

- i. **modify, adapt, incorporate into anything to be used by another person, sell, lend, trade, pledge, resell, translate, license, sublicense, assign, resell, re-distribute, lease, rent, loan, disclose, disseminate, dispose, disaggregate, publish (in hard copy printed form, via disc, CD-ROM, tape, or any other media**

**or medium, form or format), or otherwise transfer the Property Details Data Product (or any portion thereof) or any other associated products and services to any entity (including Affiliates or subsidiaries);**

- ii. copy, redistribute, or publish the Property Details (or any portion thereof) except to your Authorized Users for use as intended by the Agreement;
- iii. incorporate, store, or create a depository of data or any part thereof or a database (or permit any other person to incorporate and/or store) the Data Products unless required by law, rule, or regulation or for your own internal audit purposes; or
- iv. without the prior written consent of us or our Supplier, if applicable, create Derivative Products from the Property Details Data Product.

4. **Consumer Reporting and Personal Information.** You acknowledge that the Data Products may disclose consumer and Personal Data. You agree to comply with all Applicable Laws, including consumer reporting legislation and Privacy Laws, in connection with your use of Data Products. Where the Company transfers Personal Data to you, you shall:

- a. use the Personal Data only as required to perform your obligations under the Agreement or in connection with the intended use of the Data Product;
- b. limit access to the Personal Data to those within its organization who need it to perform obligations under the Agreement or in connection with the Data Product;
- c. not disclose Personal Data to any third-party, except as expressly allowed by the Agreement and Privacy Laws;
- d. comply with the Company's instructions regarding the destruction or return of Personal Data; and
- e. comply with all Company and Supplier guidelines pertaining to the collection, use, storage, and disclosure of Personal Data insofar as they apply to the Data Products.

**5. Termination; Disposal of Data Products.**

- a. Upon termination of the Agreement or the Property Details Report in accordance with these Data Product Terms or upon termination of the Order Form applicable to your access to the Property Details Report, you shall immediately cease using and, if allowed by these Data Product Terms, distributing the Property Details Report in your possession or control.
- b. You will promptly destroy (including, if applicable, by purging your computer systems) all such Property Details Report in your possession or control at the earlier of:
  - i. fifty (50) days of receiving the applicable Property Details Report from us (the "**Retention Period**"); and
  - ii. when such Property Details Report is no longer required for the purposes permitted under this Agreement, and upon our request, you agree to certify such destruction in writing.
- c. If you are required by Applicable Law to retain a Property Details Report, in whole or in part, for a period of time that is longer than the Retention Period (the "**Required Retention Period**"), you may retain such Data Product for the Required Retention Period provided that you: (i) at our request, demonstrate to us that you are required by Applicable Law to retain such Data Product; (ii) do not use such Data Product, in whole or in part, except as solely



required for compliance with the Applicable Law; and (iii) destroy the Data Product upon the expiration of such Required Retention Period.

## Sq Ft Data Product Terms and Conditions

These Data Product Terms and Conditions (“**Data Product Terms**”) form part of the terms of service for our Data Tree Import Service software service, (the “**Agreement**”) and apply to our square footage report (“**Sq Ft Data Product**”), which is a Data Product for the purposes of the Agreement. We periodically update these Data Product Terms, so please check back here for current information. Capitalized terms that are not defined in these Data Product Terms have the meaning given to them in the Agreement.

1. **Definitions.** For the purposes of this Section 1, the following terms have the meanings given to them below:
  - a. **“Derivative Products” means data, reports, and products created by you through the use, reproduction, adaptation, translation, combination with or of, or conversion of any Data Products, including custom reports normally created for customers as part of your services to customers.**
  - b. **“Financial Services Entity” means a financial services professional, including a mortgage broker or financial advisor, involved in mortgage financing and lending.**
  - c. **“Lawyer”** means an individual or professional corporation that is a member of a provincial or state law society or similar governing body and in good standing with such body.
  - d. **“Lender”** means a recognized and regulated financial institution, including a bank or credit union, that is in the business of lending money against real property.
  - e. **“Real Estate Appraisal Report”** means a report prepared by a Real Estate Appraiser containing any of the same data elements as, or derived from, applicable Data Products, which may refer to the Company or a Supplier as the source of the information, but shall not contain the Company’s or a Supplier’s logo.
  - f. **“Real Estate Appraiser”** means residential real estate appraisers who are performing appraisals for financial institutions or otherwise for the purpose of financing, including services to create a Real Estate Appraisal Report.
  - g. **“Realtor”** means a realtor or real estate agent licensed, as required, to do business according to applicable local, state, or provincial by-laws, laws, or governing body requirements.
  
2. **License to use Data Products.**
  - a. **Grant of License. During the applicable Order Form Term and subject to these Data Product Terms, we grant you a limited, worldwide, non-exclusive, non-transferable (except as permitted herein), revocable license to use the Sq Ft Data Product and any Third Party Data incorporated into the Sq Ft Data Product for your own internal business purposes only.**
  - b. **Changes to Data Products. We reserve the right to change or discontinue a Data Product, or any portion of it, at any time, in our sole discretion. Access to certain Data Products may vary and may not be available at all times of the day or during statutory holidays observed by the Company or a Supplier. The Company shall not under any circumstances be liable to you for any liability, penalty, inconvenience, loss, damage, or expense of any kind or nature arising from or resulting from any delay in the provision or any cessation of a Data Product and you accept sole responsibility for the adequacy and accuracy of results obtained from the use of a**

Data Product. Without limiting the foregoing or any term of the Agreement, we may terminate your access to a Data Product if:

- i. any of our Suppliers suspends, terminates, or otherwise prevents us, or its Suppliers, from making the Data Products, or any part thereof, available, provided that we may elect, in our sole discretion, in lieu of termination, to cease delivery of the impacted data element only;
- ii. we or a Supplier is precluded, whether entirely or materially restricted, from using the Data Products; or
- iii. **at any time provided we provide thirty (30) days' prior written notice.**

### 3. Use Restrictions; Exceptions.

#### a. Categories of Users.

- i. To have access to and use the Sq Ft Data Product, if located in Ontario you must be a Canadian (i) Financial Services Entity or (ii) Real Estate Appraiser, and if located elsewhere in Canada, you must be a Canadian (i) Lender, (ii) Real Estate Appraiser, (iii) Realtor, or (iv) Lawyer. You represent and warrant to us that you are such an individual or entity and that you have all applicable licenses and authorizations required to carry on your business, are in good standing with any regulatory or governing bodies applicable to you and your business, and that you will continue to be at all times that you have access to and use of the Sq Ft Data Product.
- ii. If you are an Ontario Financial Services Entity or Real Estate Appraiser using the Sq Ft Data Product, you may only use the Sq Ft Data Product in Ontario or in connection with Ontario matters.
- iii. The Sq Ft Data Product may not be used for any mortgage insurance purposes by a Real Estate Appraiser or Financial Services Entity located in Ontario.
- iv. If you are an Ontario Real Estate Appraiser, you may use the Sq Ft Data Product to create a Real Estate Appraisal Report and deliver it to your end user customers for their own internal business purposes, provided that such end users agree to be bound by terms and conditions of use that are substantially similar to the terms of the Agreement, including the applicable restrictions in these Data Product Terms.

#### b. Restrictions on use of Data Products. Unless these Data Product Terms expressly say otherwise, and without limiting subsection 2(a) above or Section 5(d) of the Agreement, you may not:

- i. **modify, adapt, incorporate into anything to be used by another person, sell, lend, trade, pledge, resell, translate, license, sublicense, assign, resell, redistribute, lease, rent, loan, disclose, disseminate, dispose, disaggregate, publish (in hard copy printed form, via disc, CD-ROM, tape, or any other media or medium, form or format), or otherwise transfer the Sq Ft Data Product (or any portion thereof) or any other associated products and services to any entity (including Affiliates or subsidiaries);**
- ii. copy, redistribute, or publish the Sq Ft Data Product (or any portion thereof) except to your Authorized Users for use as intended by the Agreement;

- iii. incorporate, store, or create a depository of data or any part thereof or a database (or permit any other person to incorporate and/or store) the Data Products unless required by law, rule, or regulation or for your own internal audit purposes; or
- iv. without the prior written consent of us or our Supplier, if applicable, create Derivative Products from the Sq Ft Data Product.

c. **Exceptions to Non-Permitted Activities. The following subsections of the Agreement do not apply to the Sq Ft Data Product if you are located outside of the Province of Ontario: subsections 5(d)ii, viii, ix, x, xi, xii, and xiii.**

4. **Consumer Reporting and Personal Information.** You acknowledge that the Data Products may disclose consumer and Personal Data. You agree to comply with all Applicable Laws, including consumer reporting legislation and Privacy Laws, in connection with your use of Data Products. Where the Company transfers Personal Data to you, you shall:

- a. use the Personal Data only as required to perform your obligations under the Agreement or in connection with the intended use of the Data Product;
- b. limit access to the Personal Data to those within its organization who need it to perform obligations under the Agreement or in connection with the Data Product;
- c. not disclose Personal Data to any third-party, except as expressly allowed by the Agreement and Privacy Laws;
- d. comply with the Company's instructions regarding the destruction or return of Personal Data; and
- e. comply with all Company and Supplier guidelines pertaining to the collection, use, storage, and disclosure of Personal Data insofar as they apply to the Data Products.

**5. Termination; Disposal of Data Products.**

- a. Subject to subsection (b) below, upon termination of the Agreement or the Sq Ft Data Product in accordance with these Data Product Terms or the termination of the Order Form applicable to your access to the Sq Ft Data Product, you shall immediately cease using and, if allowed by these Data Product Terms, distributing the Sq Ft Data Products, and shall destroy or purge all copies of the Sq Ft Data Products (including custom reports and Derivative Products) in your possession or control in a manner that ensures the Data Products are rendered unrecoverable and certify in writing at our request that same has been completed.
- b. Solely with respect to Sq Ft products used in Ontario, you will promptly destroy (including, if applicable, by purging your computer systems) all such Sq Ft Data Products your possession or control at the earlier of:
  - i. fifty (50) days of receiving the applicable Sq Ft Data Product from us (the "**Retention Period**"); and
  - ii. when such Sq Ft Data Product is no longer required for your purposes permitted under this Agreement, and upon our request, you agree to certify such destruction in writing.

If you are required by Applicable Law to retain such Sq Ft Data Product, in whole or in part, for a period of time that is longer than the Retention Period (the "**Required Retention Period**"), you may retain such Sq Ft Data Product for the Required Retention

Period provided that you: (i) at our request, demonstrate to us that you are required by Applicable Law to retain such Sq Ft Data Product; (ii) do not use such Sq Ft Data Product, in whole or in part, except as solely required for compliance with the Applicable Law; and (iii) destroy the Sq Ft Data Product upon the expiration of such Required Retention Period.

- c. Except as set out in subsection (b) above, you may retain one copy of Data Products you create in accordance with industry standard data retention policies employed by you for the limited purposes of enforcing your rights and performing your obligations under this Agreement, as required by Applicable Law, and to enforce your legal rights against third parties applicable to your use of a Data Product. Any such Data Product retained in accordance with this section shall remain Confidential Information of the Company for so long as it is retained and shall remain subject to all restrictions on use, limitations on liability, and disclaimers contained in these Data Product Terms and the Agreement.

## Conditions de service de l'utilisateur de l'entreprise

### Dernière révision : [22 juillet 2022]

Veillez lire attentivement ces conditions (ainsi que toutes les annexes et tous les documents auxquels il est fait référence dans la « **convention** »). Dans la présente convention, les termes « **vous** », « **votre** », « **vos** » « **client** » et autres termes similaires désignent la personne ou l'entité juridique qui accède aux services de l'entreprise ou qui les utilise (selon la définition ci-dessous). Si vous accédez aux services d'entreprise et que vous les utilisez pour le compte d'une société (comme votre employeur) ou d'une autre entité juridique, « vous », « votre » ou « vos » ou « client » signifie la compagnie ou l'entité juridique au nom de laquelle vous utilisez les services d'entreprise. En souscrivant les services d'entreprise, en y ayant accès ou en les utilisant, vous acceptez d'être lié par les modalités de la présente convention, ce qui signifie que vous serez lié par une entente juridique avec Compagnie de titres First Canadian Limitée et nos sociétés affiliées ou filiales, selon le cas (la **Compagnie, nous, notre, nos** et les expressions similaires). Si vous n'êtes pas d'accord avec toute partie de la présente convention, vous ne pouvez pas accéder au service d'entreprise.

La présente convention ne s'applique qu'aux services d'entreprise, tels qu'ils sont définis ci-dessous.

### 1. Interprétation

a. Dans la présente convention, les termes définis suivants ont le sens qui leur est donné ci-dessous :

- i. « **Société affiliée** » s'entend d'une entité juridique détenue par une partie qui est considérée comme étant affiliée si, directement ou indirectement, elle exerce un contrôle, est contrôlée par la partie ou est placée sous un contrôle commun avec ladite partie (mais seulement tant que cette entité répond à ces exigences). À cette fin, une entité contrôle une autre entité si elle a le pouvoir de diriger la gestion et les politiques de l'autre entité (par exemple, par la propriété de titres avec droit de vote ou d'autres actions, par la représentation au conseil d'administration ou à un autre organisme de réglementation, ou par contrat).
- ii. « **Données regroupées** » a le sens donné à l'expression au paragraphe 9 b).
- iii. « **API** » s'entend d'un ensemble d'instructions de programmation et de normes destinées à servir d'interface entre les composants logiciels pour communiquer entre eux.
- iv. « **Lois applicables** » s'entend de l'ensemble des lois, traités, règles, règlements, ordonnances, ordonnances judiciaires ou ordonnances gouvernementales applicables, qu'ils soient internationaux, fédéraux, étatiques,

provinciaux, municipaux ou locaux, auxquels les parties applicables sont assujetties, y compris les lois sur la protection des renseignements personnels.

v. « **Utilisateur autorisé** » s'entend d'une personne, comme un employé, un conseiller ou un contractant, qui utilise les services d'entreprise pour le compte du client à des fins opérationnelles.

vi. « **Réclamation** » s'entend d'une poursuite, d'une allégation d'une cause de poursuite, d'une lettre de cessation et d'abstention, d'une accusation, d'une citation, d'une réclamation, d'une demande, d'une directive, d'un procès ou d'un autre litige ou procédure, ou d'un avis.

vii. « **Renseignements confidentiels** » a le sens donné à l'article 8.

viii. « **Marque du client** » s'entend de la dénomination sociale, des graphiques, des marques de service, des logos et des marques de commerce du client ou, s'il y a lieu d'une société affiliée du client.

ix. « **Données sur les clients** » s'entend des renseignements, données, documents, expressions ou autres contenus affichés, publiés, fournis, saisis ou mis à la disposition des utilisateurs par le client ou un utilisateur autorisé sur la plateforme, ou par la Compagnie au nom du client ou d'un utilisateur autorisé ou selon les directives; pour l'utilisation de la plateforme par le client ou un utilisateur autorisé; ou qui facilitent l'utilisation de la plateforme par le client ou un utilisateur autorisé, à l'exception des données regroupées.

x. « **Dommages-intérêts** » s'entend les évaluations, les amendes, les règlements de bonne foi, les coûts, les dommages, les dépenses (y compris les honoraires d'avocats et de comptables raisonnables), les jugements, les obligations, les pertes ou les pénalités, engagés dans le cadre d'une réclamation.

xi. « **Produits de données** » s'entend des rapports, des paramètres, des renseignements et de l'analyse des données sur les propriétés, des données d'évaluation, des données comparables sur les propriétés, des données sur les risques et les dangers (y compris les données sur l'environnement, les catastrophes naturelles, la pollution et d'autres données semblables), des évaluations, de la superficie en pieds carrés, du prix de vente, des données démographiques, des renseignements sur le transport en commun, des données sur l'embourgeoisement, des données sur les commodités et d'autres données sur les biens, les terrains, les espaces ou les régions fournis au client par l'intermédiaire de la plateforme, y compris la disposition, le regroupement et la présentation de ces données; y compris toutes les données qui proviennent de données de tiers.

xii. « **Service d'entreprise** » s'entend de l'accès à la plateforme, y compris aux produits de données, ainsi qu'aux services et caractéristiques facultatifs offerts par la Compagnie qui ajoutent des fonctionnalités et des caractéristiques à la plateforme qui sont indiquées dans un formulaire de commande.

xiii. « **Frais** » s'entend des frais d'accès à la plateforme indiqués sur un formulaire de commande applicable, ainsi que des autres frais stipulés dans la présente convention.

xiv. « **Droits de propriété intellectuelle** » s'entend des droits, titres et intérêts, partout dans le monde, à l'égard de produits, de services ou de technologies, y compris, mais sans s'y limiter, les droits découlant des droits d'auteur, des brevets, des moyens de masquage, des marques de commerce, des marques de service, des secrets commerciaux et des inventions (qu'ils soient brevetables ou non), du savoir-faire, des droits de l'auteur, des droits moraux, des droits d'attribution, de tous autres droits patrimoniaux, ainsi que toutes les demandes et tous les droits de demander l'inscription ou la protection de ces droits dans tout pays.

- xv. « **Formulaire de commande** » s'entend d'un document de commande signé par la Compagnie et le client (ou une société affiliée du client), qui est intégré à la présente convention et qui précise les services d'entreprise à fournir par la compagnie et les frais y afférents.
- xvi. « **Partie** » s'entend individuellement de la Compagnie ou du client, et « **parties** » s'entend de la Compagnie et du client pris ensemble.
- xvii. « **Données personnelles** » s'entend de tout renseignement lié à une personne physique dont les données sont des données sur les clients et qui est défini comme des renseignements personnels, des données personnelles ou un terme semblable en vertu des lois sur la protection des renseignements personnels.
- xviii. « **Plateforme** » s'entend du logiciel numérique de la Compagnie en tant que service qui doit être utilisé par le client et hébergé par la Compagnie, ce qui permet au client de créer et d'utiliser des produits de données. Le terme « plateforme » inclut toutes les modifications, améliorations, API, intégrations ou applications connexes qui s'y rapportent, y compris celles qui sont décrites dans tout formulaire de commande applicable.
- xix. « **Lois sur la protection des renseignements personnels** » s'applique à l'utilisation des services d'entreprise par le client : la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (L.C.2000, ch.5) (Canada) (**LPRPDE**) ou la loi d'une province si la loi est déclarée essentiellement semblable à la LPRPDE et à toute loi qui la remplace; la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (Ontario); la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (Colombie-Britannique); les lois fédérales, d'État et locales des États-Unis concernant la protection des renseignements personnels, y compris les *Interagency Guidelines Establishing Standards for Safeguarding Customer Information*, la *Gramm-Leach-Bliley Act* ainsi que toute législation ou lignes directrices adoptées en remplacement; le *Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE* : Règlement (UE) 2016/679; et les lois et règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels, en vigueur au moment où les services d'entreprise sont fournis, ou qui peuvent être modifiés de temps à autre; dans chacun des pays et territoires où les services d'entreprise sont fournis ou auxquels ils se rapportent.
- xx. « **Données interdites** » s'entend des données personnelles, y compris les identifiants des comptes financiers (p. ex., numéros de carte de crédit ou de compte bancaire), les identifiants émis par le gouvernement (p. ex., numéros d'assurance sociale), les dossiers médicaux ou tout renseignement sur la santé d'une personne; ou d'autres types de données sensibles ou de catégorie spéciale qui sont assujetties à des exigences précises ou élevées en matière de protection des données en vertu des lois applicables, autres que les données personnelles demandées par la Compagnie pour offrir ou rendre accessibles les services d'entreprise au client ou à ses utilisateurs autorisés.
- xxi. « **Fournisseur** » s'entend d'une entité juridique qui est la source des données intégrées ou autrement utilisées par un produit de données.
- xxii. « **Taxes** » comprend les taxes, les prélèvements, les droits ou les cotisations semblables gouvernementales locales, nationales, fédérales, d'État ou provinciales de quelque nature que ce soit, y compris les taxes sur les retenues, la valeur ajoutée, les biens et services, les ventes et l'utilisation pouvant être établies par tout territoire en vertu des lois applicables.
- xxiii. « **Terme** » a le sens donné au paragraphe 6 (a).

xxiv. « **Données de tiers** » s'entend des renseignements, données, documents, expressions ou autres contenus fournis à la Compagnie par des tiers qui sont affichés, fournis, entrés, ou mis à la disposition du client ou d'un utilisateur autorisé de la plateforme par la Compagnie pour son propre usage conformément aux modalités de la présente convention, à l'exclusion expresse des données regroupées.

b. Les mots au singulier ou du genre masculin incluront également le pluriel ou le féminin le cas échéant, et inversement.

c. Les titres figurant aux présentes sont ajoutés uniquement pour faciliter la consultation et n'ont aucune incidence sur l'élaboration ou l'interprétation de la présente convention.

d. Lorsque les mots « comprend » ou « y compris » sont utilisés, ils sont réputés être suivis du terme « notamment » et les mots qui suivent « comprend » ou « y compris » ne sont pas considérés comme établissant une liste exhaustive.

## **2. Sociétés affiliées**

a. Conformément aux modalités de la présente convention et sous réserve de la conclusion par les parties d'un formulaire de commande applicable, vous pouvez autoriser d'autres sociétés affiliées, ou des employés et contractants indépendants de vos sociétés affiliées qui deviennent des utilisateurs autorisés à accéder à la plateforme et aux services d'entreprise et à les utiliser conformément à la présente convention. Sauf indication contraire dans la présente section, vous êtes responsable à l'égard de la Compagnie des actes et omissions de vos utilisateurs autorisés et de vos sociétés affiliées et de leurs utilisateurs autorisés, selon le cas, dans la mesure où ces actes ou omissions s'ils sont accomplis par le client, constituerait une violation de la présente convention ou donnerait autrement lieu à une responsabilité pour le client en vertu de celle-ci.

b. Si une société affiliée cliente souhaite accéder aux services d'entreprise du client et les utiliser, et que la Compagnie lui facture directement ses frais d'accès et d'utilisation des services d'entreprise, elle peut, sous réserve de l'approbation de la Compagnie, remplir un formulaire de commande directement auprès de la Compagnie. Ce formulaire de commande, ainsi que l'accès de la société affiliée aux services d'entreprise et leur utilisation, feront partie de la présente convention et seront assujettis aux modalités de la présente convention. La société affiliée et le client sont conjointement et solidairement responsables envers la Compagnie de la conformité de la société affiliée aux modalités de la présente convention et du formulaire de commande.

## **3. Services**

a. Autorisation d'accès et d'utilisation. Pourvu que vous respectiez vos obligations aux termes de présente convention et que vous acquittiez les frais exigibles aux termes de la présente convention, la Compagnie vous accorde, à vous et (sous réserve de l'article 2) vos sociétés affiliées, pendant la durée applicable, un droit non exclusif et non transférable (sauf dans la mesure permise par les dispositions de la présente convention) d'accéder au service d'entreprise et de l'utiliser à vos propres fins professionnelles, sous réserve des restrictions énoncées dans le formulaire de commande ou tout autre document fourni de temps à autre par la Compagnie au sujet de la plateforme.

b. Produits de données. Les produits de données sont assujettis aux licences, conditions d'utilisation et conditions d'utilisation supplémentaires énoncées dans l'annexe des conditions applicables aux produits de données (les



« **conditions relatives aux produits de données** »). Une liste des conditions relatives aux produits de données applicables se trouve à la fin de la présente convention.

c. Accès des utilisateurs autorisés. Sous réserve des modalités de la présente convention et du formulaire de commande applicable, vous avez le droit de permettre à vos utilisateurs autorisés d'accéder au service d'entreprise et de l'utiliser conformément à la convention.

d. Licence d'utilisation des graphiques du client. Vous accordez à la Compagnie, ainsi qu'à ses sociétés affiliées, une licence non exclusive internationale libre de redevances pour l'utilisation et l'affichage de votre marque client approuvées par vous sur la plateforme ou par l'intermédiaire de celle-ci, au besoin, pour fournir les services d'entreprise et pour remplir ses obligations en vertu de la présente convention (et conformément aux lignes directrices sur la marque que vous fournissez à la Compagnie par écrit).

e. Mises à jour de la plateforme. La Compagnie se réserve le droit d'effectuer, sans frais additionnels pour le client, des mises à jour et des changements à la plateforme (y compris des versions de maintenance, des corrections de bogues, des corrections et des modifications mineures) qu'elle met généralement à la disposition de ses autres clients (« **mises à jour** »). La Compagnie peut périodiquement lancer des améliorations ou des services complémentaires, nouveaux ou très différents, assortis de frais additionnels. Ces ajouts, améliorations ou services ne seront pas considérés comme une mise à jour. Vous n'avez aucune obligation d'utiliser ces nouveaux ajouts, améliorations ou services, et l'utilisation ou le déploiement de ces services dans le cadre de votre utilisation du service d'entreprise sera assujéti à un formulaire de commande.

f. Services fournis par des tiers. Le service d'entreprise vous permet d'accéder à des données de tiers, à des produits, à des services, à des sites Web, à des liens, à du contenu, à du matériel et à des offres de tiers indépendants (sociétés ou personnes qui ne font pas partie de la Compagnie) ou d'en faire l'acquisition (« **services de tiers** »). Les services de tiers peuvent vous présenter des politiques, y compris des politiques de protection des renseignements personnels, ou vous demander d'en accepter les conditions avant de pouvoir y accéder. Vous devriez passer en revue les conditions du tiers et les politiques de protection des renseignements personnels avant d'acquérir, d'utiliser ou de demander le service d'un tiers. Les modalités de tiers ne modifient pas la présente convention. Nous ne vous concédons aucune licence de propriété intellectuelle dans le cadre de tout service de tiers, sauf dans la mesure expressément indiquée dans la présente convention. Vous convenez d'assumer tous les risques et toutes les responsabilités découlant de votre utilisation de ces services de tiers et que nous n'en avons aucun contrôle et que nous ne sommes pas responsables des problèmes, des dommages ou des pertes causés par votre utilisation de ces services ou votre dépendance à leur égard ni des pertes qui en découlent. Les services de tiers sont fournis « **TELS QUELS** » et « **TELS QUE DISPONIBLES** » par la Compagnie, et cette dernière peut cesser de les fournir en tout temps sans donner au client le droit à un remboursement, à un crédit ou à une autre rémunération. **NOUS NE FAISONS AUCUNE DÉCLARATION, N'OFFRONS AUCUNE GARANTIE À L'ÉGARD DE TOUT SERVICE D'UN TIERS ET NOUS DÉCLINONS TOUTE RESPONSABILITÉ OU OBLIGATION À L'ÉGARD DU CONTENU, DE L'INSTALLATION, DE L'UTILISATION OU DE LA CORRESPONDANCE, DES ENTENTES OU DES TRANSACTIONS AVEC TOUT SERVICE D'UN TIERS. VOUS DEVEZ VOUS CONFORMER À TOUTES LES ENTENTES ET AUTRES EXIGENCES LÉGALES QUI S'APPLIQUENT AUX SERVICES DE TIERS.**

#### **4. Disponibilité des services**

a. Disponibilité non garantie. Le service d'entreprise, les services de tiers ou d'autres services ou produits offerts dans le cadre du service d'entreprise peuvent être inaccessibles de temps à autre, être offerts sur une base limitée ou varier selon votre région. Nous nous efforçons de maintenir la disposition du service d'entreprise; toutefois, tous les services en ligne subissent des interruptions et des pannes occasionnelles, et nous ne sommes pas responsables des perturbations ou des pertes que vous pourriez subir en conséquence. En cas de panne, vous pourriez ne pas être en mesure de récupérer les données de vos clients que vous avez stockées sur la plateforme. Nous vous recommandons de sauvegarder régulièrement les données sur les clients que vous stockez sur la plateforme ou que vous avez, en lien à des services de tiers. Nous ne sommes pas responsables de toute perte de données sur les clients résultant d'une interruption du service d'entreprise.

b. Recours pour la fonctionnalité de la plateforme. Si la plateforme omet d'exercer ses activités conformément aux caractéristiques et aux fonctionnalités énoncées dans la présente convention ou dans un formulaire de commande (« **non-conformité** »), la Compagnie s'engage à corriger cette défaillance rapidement et en temps opportun en fonction de la nature et de l'effet de cette défaillance, mais en aucun cas plus de quarante-cinq (45) jours après l'avis du client. Cette correction consiste à réparer ou à remplacer la plateforme, ou à réexécuter (ou exécuter, si ce n'est pas déjà fait) le service d'entreprise pertinent, de sorte que la plateforme ou le service d'entreprise corrigé soit conforme à la présente section. Si la défaillance n'est pas corrigée, le client peut : i) prolonger le délai accordé à la Compagnie pour corriger cette défaillance (si la correction est commercialement possible); ii) recevoir une réduction ou un remboursement appropriés et convenus des frais; ou iii) résilier la présente Convention conformément à ses modalités. Ce paragraphe énonce l'unique obligation de la Compagnie et le recours exclusif du client pour toute non-conformité de la plateforme.

## **5. Comptes, utilisateurs autorisés et utilisation**

### **a. Compte.**

i. Pour accéder au service et l'utiliser, vous devez ouvrir un compte avec nous au moyen du formulaire de commande sur notre site Web, par l'intermédiaire de notre personnel de soutien autorisé ou par tout autre moyen de créer un compte qui vous est fourni par l'intermédiaire du service d'entreprise (un « **compte** »). Pour créer un compte, vous devrez peut-être fournir votre nom légal ou le nom de votre entreprise, votre adresse actuelle, votre numéro de téléphone, une adresse de courriel valide et tout autre renseignement dont nous avons besoin, y compris les renseignements pour la facturation.

ii. Vous ne pouvez pas vous ouvrir un compte ou y avoir accès si cela contrevient aux lois et aux règlements du Canada ou de tout territoire qui s'appliquent à vous. En ouvrant un compte, vous déclarez et garantissez que vous remplissez les conditions d'avoir un compte chez nous et reconnaissez que nous nous fions à cette déclaration et à cette garantie.

iii. Si vous ouvrez à un compte au nom d'une société ou d'une autre entité, vous déclarez et garantissez que vous avez le pouvoir d'accepter les conditions de la présente convention en son nom.

iv. Il vous incombe de protéger votre compte. Nous ne pouvons être tenus responsables, et nous ne le serons pas, des pertes ou des dommages découlant de votre défaut de maintenir la sécurité de votre compte, y compris de tout mot de passe ou de toute authentification unique que vous utilisez pour accéder à votre compte.

v. Si votre compte est inactif depuis douze (12) mois ou plus (« **inactif** »), nous pouvons le fermer. Une fois votre compte fermé, que ce soit par vous ou par nous, vous reconnaissez et acceptez que nous pouvons supprimer de façon permanente votre compte et toutes les données qui y sont associées.

b. Utilisateurs autorisés. Pour accéder au service d'entreprise, les utilisateurs autorisés peuvent être tenus d'accepter et de respecter des conditions d'utilisation supplémentaires applicables aux utilisateurs autorisés sur la plateforme, qui peuvent être mises à jour par la Compagnie de temps à autre, à sa discrétion. Entre la Compagnie et le client, tout acte ou toute omission d'un utilisateur autorisé relativement à l'utilisation des services d'entreprise par cet utilisateur autorisé est réputé être un acte ou une omission du client.

c. Contenu. Le client reconnaît et convient que la Compagnie n'est pas tenue et n'a pas l'obligation, en vertu de la présente convention, de surveiller ou de passer en revue le contenu de tout message, matériel ou données sur les clients publiés sur la plateforme ou envoyés au moyen de celle-ci par le client ou tout utilisateur autorisé. Le client convient qu'il est seul responsable de ce contenu et des données sur les clients, y compris de leur légalité, de leur fiabilité et de leur pertinence. Le client garantit et déclare en outre que l'utilisation de ce contenu ou de ces données sur les clients par l'intermédiaire de la plateforme ne contrevient pas aux lois applicables, aux lois sur la protection des renseignements personnels, aux droits de publicité, aux droits d'auteur, aux droits contractuels ou à tout autre droit de quelque personne que ce soit. Ni le client ni ses utilisateurs autorisés ne doivent publier de données sur les clients ou utiliser la plateforme pour communiquer un message ou un document qui i) est abusif, diffamatoire, calomnieux préjudiciable à des mineurs ou obscène; ii) enfreint les droits de propriété intellectuelle d'un tiers ou est autrement illégal; iii) qui entraînerait autrement une responsabilité civile, ou qui constitue ou encourage un comportement qui pourrait s'avérer une infraction criminelle en vertu des lois applicables; ou iv) le consentement d'une personne concernée avant la publication ou l'affichage de ces données sur les clients, sauf si ce consentement a été obtenu conformément à toutes les lois applicables. Bien que la Compagnie ne puisse pas examiner toutes les données sur les clients de la plateforme et ne soit pas responsable de ces données, elle peut, à son entière discrétion, supprimer, déplacer ou modifier du contenu ou des données sur les clients qu'elle juge, à son entière discrétion, abusifs ou diffamatoires, obscène, ou qui selon elle, enfreint ses conditions d'utilisation ou contrevient aux lois applicables, notamment les lois sur les droits d'auteur et les marques de commerce, ou qui est autrement inacceptable. La Compagnie ne peut être tenue responsable des données du client ou de tout autre contenu soumis par le client. Sans limiter ce qui précède, si le client, un utilisateur autorisé ou un tiers demande à la Compagnie de supprimer du contenu, ou si la Compagnie reçoit des renseignements selon lesquels ce contenu pourrait contrevenir aux lois applicables ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers, le client convient que la Compagnie a le droit (mais non l'obligation) de retirer ce contenu de la plateforme.

d. Activités non permanentes. Le client prendre des mesures raisonnables pour empêcher ses utilisateurs autorisés ou tout tiers de faire ce qui suit, et ne doit pas et ne peut leur pas permettre de le faire :

i. modifier, adapter, intégrer à tout ce qui doit être utilisé par une autre personne, vendre, prêter, échanger, promettre, revendre, traduire, créer des travaux dérivés, accorder une sous-licence, céder, revendre, distribuer de nouveau, louer, prêter, divulguer, diffuser, céder, désagréger ou autrement transférer la plateforme (ou une partie de celle-ci) ou tout autre produit ou service connexe à toute entité (y compris ses sociétés affiliées ou ses filiales);

- ii. en aucune façon, évaluer, dériver ou déterminer ou tenter d'évaluer, de dériver ou de déterminer des algorithmes ou des méthodologies liés à la création ou au développement de la plateforme ou des produits de données (ou d'une partie de celle-ci);
- iii. faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler la plateforme ou des produits de données (ou d'une partie de ceux-ci);
- iv. utiliser ou copier la plateforme ou les produits de données (ou une partie de ceux-ci) d'une façon non permise par la convention;
- v. modifier, masquer, déformer ou supprimer toute attribution ou tout droit d'attribution, confidentiel, exclusif, droit d'auteur, marque de commerce, secret commercial ou légende de brevet de toute copie des produits de données (ou d'une partie de celle-ci) ou de la plateforme;
- vi. accorder une licence, une sous-licence à l'égard de la plateforme ou l'afficher ou la transférer (ou une partie de celle-ci);
- vii. copier, redistribuer ou publier la plateforme (en version papier imprimée, au moyen d'un disque, d'un CD-ROM, d'un enregistrement, d'un protocole de transfert de fichiers, de données infonuagiques ou de partage de fichiers, ou de tout autre support, forme ou format), en tout ou en partie;
- viii. participer, directement ou indirectement, au développement (y compris toute ingénierie inverse) de tout produit ou service qui fait concurrence à la plateforme ou aux produits de données;
- ix. utiliser la plateforme ou les produits de données (ou une partie de ceux-ci) à des fins trompeuses, illégales ou contraires à l'éthique, dans tous les cas déterminés par la Compagnie, à son entière discrétion;
- x. faire des captures des données d'écran liées aux produits de données extraits d'écran, en tout ou en partie, ou à toute partie de la plateforme;
- xi. effectuer de l'exploration de données ou utiliser des produits de données ou la plateforme pour créer, stocker ou intégrer une base de données aux fins de réutilisation ou de revente, que cette base de données soit destinée ou non à faire concurrence à la livraison de produits de la Compagnie ou de son fournisseur, y compris les produits de données;
- xii. transférer, accorder une licence ou sous-licence, vendre, céder ou transférer autrement vos droits d'accès respectifs à la plateforme, modifier la sécurité de celle-ci, tenter de sonder, de numériser, de tester ou de contourner la vulnérabilité de la plateforme, enfreindre les mesures de sécurité ou d'authentification de la plateforme sans autorisation appropriée, ou rendre volontairement inutilisable une partie de la plateforme;
- xiii. permettre l'accès non autorisé aux services d'entreprise ou leur utilisation non autorisée;
- xiv. utiliser la plateforme pour stocker ou transmettre des logiciels malveillants, des virus, des vers, des portes dérobées, des bombes à retardement, des chevaux de Troie ou d'autres programmes, fichiers, scripts, agents ou programmes nuisibles ou malveillants, conçus pour perturber, limiter ou permettre l'accès non autorisé à des logiciels, du matériel, des systèmes ou des données, ou leur nuire;
- xv. distribuer, faciliter, activer ou permettre l'accès à la plateforme ou l'établissement d'un lien vers celle-ci de quelque manière que la Compagnie (à son entière discrétion) juge répréhensible ou préjudiciable à l'entreprise, au nom et à la réputation de la Compagnie;
- xvi. utiliser la plateforme en violation des lois applicables;

- xvii. créer un fardeau indu sur la plateforme d'une manière qui cause ou pourrait causer un préjudice important aux autres clients ou aux systèmes internes de la Compagnie;
- xviii. envoyer ou stocker, par l'intermédiaire de la plateforme, du matériel frauduleux, contrefait, obscène, menaçant, ou autrement illégal ou délictuel, y compris du matériel contrevenant aux droits à la vie privée;
- xix. effectuer ou publier des tests ou des analyses de rendement ou de référence relatifs à la plateforme; ou
- xx. transférer, stocker ou traiter des produits de données dans des installations à l'extérieur du Canada.

e. Responsabilités du client. Le client doit :

- i. fournir des données exactes sur les clients à la Compagnie;
- ii. fournir à la Compagnie une collaboration commerciale raisonnable relativement à la présente convention, y compris un accès raisonnable aux renseignements dont la Compagnie peut avoir besoin de temps à autre pour fournir les services d'entreprise;
- iii. se conformer à toutes les lois applicables concernant l'utilisation des services d'entreprise;
- iv. s'acquitter de toutes les autres responsabilités du client énoncées dans la présente convention en temps opportun et de manière efficace. En cas de retard dans la prestation de cette assistance au client, tel qu'il a été convenu par les parties, la Compagnie peut modifier tout échéancier ou calendrier de livraison convenu, s'il y a lieu;
- v. veiller à ce que les utilisateurs autorisés utilisent les services d'entreprise conformément aux modalités de la présente convention et les transmettre aux utilisateurs autorisés;
- vi. s'assurer qu'un programme de sécurité conforme aux meilleures normes de sécurité de l'industrie est en place pour protéger son réseau et ses systèmes (y compris la maintenance sécurisée des données de connexion et des mots de passe) et, en cas d'accès ou d'utilisation non autorisés du service d'entreprise; aviser rapidement la Compagnie;
- vii. être l'unique responsable de l'acquisition et du maintien de ses connexions réseau et de ses liens de télécommunications à partir de ses systèmes vers le réseau de la Compagnie et atténuer tous les problèmes; les conditions, les retards, les échecs de livraison et tous les autres dommages découlant des connexions réseau ou des liens de télécommunications du client ou liés à celles-ci, ou causés par Internet.

f. Marketing. Pendant la durée de la convention, le client accepte par la présente que la Compagnie peut utiliser le nom et le logo du client à titre de client qui utilise les services d'entreprise. Le client et la Compagnie conviennent de collaborer, pendant la durée du contrat, à la rédaction de communiqués de presse et d'autres communications conjointes concernant l'utilisation des services d'entreprise par le client. Pendant la durée de la présente convention, la Compagnie peut utiliser l'utilisation des services d'entreprise par le client comme étude de cas de marketing sur la réussite de l'utilisation des services d'entreprise par le client, à condition que les obligations de protection des renseignements personnels énoncées dans la présente convention soient respectées.

G. Droits de vérification Le client doit conserver des dossiers exacts pendant au moins deux ans après avoir eu accès aux services d'entreprise, y compris aux produits de données, afin de démontrer la conformité aux modalités de la présente convention et, à la demande de la Compagnie, donner rapidement accès à ces documents, dossiers et renseignements sur le compte qui sont raisonnablement nécessaires pour vérifier la conformité à la convention (dans chaque cas, il s'agit d'une « **demande de vérification** »). La Compagnie doit fournir au client un préavis d'au moins deux jours ouvrables pour toute demande de vérification et le client doit mettre tous les documents applicables à la disposition de la Compagnie pendant les heures normales d'ouverture du client pour satisfaire à la

demande de vérification. Toute demande de vérification sera effectuée aux frais de la Compagnie; toutefois, si les résultats de la demande de vérification indiquent que les frais acquittés par le client au cours de la période couverte par la demande de vérification sont insuffisants d'audit ou qu'il y a eu une violation importante de la présente convention par le client, le client doit corriger toute non-conformité à une disposition de la présente convention et rembourser à la Compagnie les frais et les dépenses engagés pour traiter la demande de vérification.

## 6. Durée

- a. Durée de la convention. La présente convention entre en vigueur à la date de prise d'effet du formulaire de commande applicable aux services d'entreprise et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit résiliée conformément à ses modalités (la « **durée** »).
- b. Formulaires de commande. Le formulaire de commande demeure assujéti à la présente convention et la Compagnie facture au client les services d'entreprise indiqués sur ce formulaire de commande.
- c. Suspension. En cas de violation ou de menace de violation de la présente convention par le client ou un utilisateur autorisé, sans limiter les autres droits et recours de la Compagnie, la Compagnie peut suspendre l'accès du client et de ses utilisateurs autorisés au service d'entreprise, y compris l'accès au compte associé au service d'entreprise. Des frais continueront d'être facturés au client pendant toute période de suspension. Lors de la suspension de la convention, la Compagnie peut : i) enquêter sur les activités qui ont entraîné la suspension; et ii) soit lever la suspension, la maintenir ou, sous réserve de tout délai de correction indiqué dans la convention, résilier la convention, à l'entière discrétion de la Compagnie. Le client n'a aucun droit de réclamer des dommages-intérêts, une indemnisation, un remboursement général ou des frais dans l'éventualité où la présente convention serait suspendue ou résiliée conformément au présent article.
- d. Résiliation. Une partie peut résilier la présente convention ou tout formulaire de commande applicable si l'une des situations suivantes survient (la « **date de prise d'effet de la résiliation** ») :
  - i. immédiatement si l'autre partie contrevient de façon importante à la convention. Si la partie qui contrevient de façon importante à la convention est le client, l'accès du client et des utilisateurs autorisés aux services d'entreprise est immédiatement suspendu; en attendant que le client règle la violation dans un délai de trente (30) jours, si cette violation peut être corrigée.
  - ii. Immédiatement, par avis écrit à l'autre partie, si celle-ci entreprend une restructuration, une liquidation, une procédure d'insolvabilité ou une procédure de faillite en vertu d'une loi nationale, fédérale, d'État ou provinciale, y compris, mais sans s'y limiter, la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada), la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada), la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) ou toute autre loi provinciale équivalente à la LCSA, ou la *Loi sur les liquidations et les restructurations* (Canada) ou cesse d'exercer ses activités dans le cours normal des activités. Si la présente convention est résiliée par le client conformément au présent paragraphe, la Compagnie lui remboursera une partie des frais payés, mais inutilisés, pour le reste de la durée après la date de prise d'effet de la résiliation. Si la présente convention est résiliée par la Compagnie conformément au présent paragraphe, le client paiera tous les frais impayés pour le reste de la durée de tous les formulaires de commande. En aucun cas la résiliation ne libère le client de son obligation de payer des frais payables à la Compagnie pour la période précédant la date de prise d'effet de la résiliation.
  - iii. Pour quelque raison que ce soit, lorsqu'un préavis écrit de 60 jours est donné à l'autre partie. En cas de résiliation conformément au paragraphe iii) ci-dessus, la Compagnie remboursera au client une partie

proportionnelle des frais payés d'avance, mais non utilisés (autres que les frais indiqués comme non remboursables dans le formulaire de commande applicable) pour le reste de la durée après la date de prise d'effet de la résiliation.

iv. Immédiatement, si le compte d'un client ou d'un utilisateur autorisé devient inactif.

e. Effet de la résiliation (convention). En cas de résiliation de la convention ou d'expiration de la durée :

i. Sous réserve des droits prévus dans un formulaire de commande, tous les formulaires de commande alors en vigueur prennent fin immédiatement, et la Compagnie cessera d'offrir tous les services d'entreprise à la date de prise d'effet de la résiliation ou à l'expiration de la durée, et tout droit du client d'accéder aux services d'entreprise et aux produits de données au titre de la présente convention prendra fin immédiatement;

ii. Le client paiera immédiatement tous les frais en souffrance dus à la Compagnie jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation;

iii. Chaque partie s'engage à retourner sans délai et à ne plus utiliser les documents et autres éléments (et toutes les copies de ceux-ci) appartenant à l'autre partie, y compris les données sur les clients et les renseignements confidentiels;

iv. La Compagnie peut immédiatement supprimer ou détruire les données sur le client (ou toute partie de celles-ci). Avant cette date, le client peut demander par écrit une copie des données du client dans un format raisonnablement demandé par le client et commercialement pratique, et la Compagnie aura 30 jours après la réception pour s'y conformer. Nonobstant ce qui précède, la Compagnie peut conserver des copies des données sur les clients effectuées dans le cadre de sauvegardes courantes des technologies de l'information qui doivent être stockées par la Compagnie conformément à sa politique de conservation des documents ou aux lois applicables (y compris aux fins de la fiscalité et d'audit), ces données sur les clients étant assujetties aux dispositions de protection des renseignements personnels et de sécurité énoncées dans la présente convention, tant qu'elles sont conservées.

f. Effet de la résiliation (formulaire de commande). En cas de résiliation ou d'expiration d'un formulaire de commande, la Compagnie cessera de fournir les services d'entreprise visés par la résiliation ou l'expiration, sous réserve du formulaire de commande, à la date d'effet de la résiliation ou à l'expiration de ce formulaire.

g. Frais. La résiliation ne libère pas le client de son obligation de payer tous les frais non contestés accumulés et payables avant la date de prise d'effet de la résiliation. Toute disposition de la présente convention qui prévoit le maintien des obligations d'une partie demeure en vigueur après la résiliation de la convention.

## **7. Commandes et modalités de paiement**

a. En tant que titulaire du compte, vous êtes responsable de tous les frais engagés, y compris les taxes applicables, ainsi que de toutes les commandes ou de tous les achats effectués par vous ou un utilisateur autorisé. Si vous annulez votre compte, la Compagnie se réserve le droit de percevoir les frais, les frais supplémentaires ou tous les frais engagés avant l'annulation.

b. La Compagnie peut mettre à votre disposition un solde de compte associé à votre compte (« **portefeuille** »). Le portefeuille n'est ni un compte bancaire ni un instrument de paiement. Il sert de solde prépayé pour commander des produits de données. Le client peut placer des fonds dans votre portefeuille, à condition que vous y fassiez un dépôt minimum de 12 \$ CA et que le montant total stocké ne dépasse pas 5 000 \$ CA. La Compagnie peut à l'occasion modifier ou imposer le solde du portefeuille et les limites d'utilisation. Les fonds détenus dans le portefeuille ne constituent pas des droits de propriété personnelle et n'ont aucune valeur à l'extérieur de la plateforme et ne

peuvent être utilisés que pour commander des produits de données. Les fonds détenus dans le portefeuille n'ont pas de valeur de rachat et ne peuvent pas être échangés contre de l'argent.

c. Facturation. Les modalités de paiement doivent être indiquées dans le formulaire de commande applicable, mais au moins dans les 24 heures suivant la réception d'une facture. Sauf indication contraire dans un formulaire de commande, i) les frais sont basés sur les services d'entreprise achetés par le client et non sur l'utilisation réelle, ii) les services d'entreprise ne sont pas résiliables et les frais payés par le client ne sont pas remboursables, sauf indication contraire dans la convention, et iii) les quantités achetées ou consommées au titre d'un formulaire de commande ne peuvent pas

diminuer au cours d'une période visée du formulaire de commande sans le consentement écrit préalable de la Compagnie, mais peuvent être diminuées au cours d'un renouvellement subséquent à l'expiration de la période du formulaire de commande alors en vigueur.

d. Aucun retour, crédit, remboursement ou annulation. Le client comprend et convient que tous les frais et achats sont payables à l'avance et définitifs, sauf dans les cas décrits aux présentes. Nonobstant la résiliation de la convention, la Compagnie n'a pas d'obligation et le client n'a pas de droit, et renonce par la présente à tout droit à tout crédit, remboursement, rajustement de prix, ou toute autre réduction, rémunération ou rémunération, y compris, sans toutefois s'y limiter, à l'égard des produits transactionnels non téléchargés, non consultés en totalité ou non achetés. Nonobstant ce qui précède, la Compagnie peut, à son entière discrétion, décider de rembourser le portefeuille le cas échéant, pourvu que : i) la demande de remboursement soit présentée par le titulaire de compte principal; ii) le client ferme son compte de façon permanente; iii) le solde du portefeuille est d'au moins 100 \$ CA; et iv) les remboursements seront traités à l'extérieur de la plateforme et seront effectués directement selon le mode de paiement qui a été facturé, moins les taxes applicables, les frais et les autres achats effectués par le client.

e. Fonctionnalité future. Le client reconnaît et convient que son achat de services d'entreprise n'est pas conditionnel à la livraison de toute fonctionnalité ou caractéristique futures, ni à des commentaires verbaux ou écrits publics de la Compagnie au sujet de toute fonctionnalité ou caractéristique future.

f. Paiement. À la discrétion du client, le paiement des frais dus à la Compagnie peut être effectué par carte de crédit ou par tout autre mode de paiement convenu par la Compagnie. Les paiements par carte de crédit sont considérés comme effectués lorsqu'ils sont libérés du compte du client; les paiements par chèque sont considérés comme effectués lorsqu'ils sont reçus. Le client doit payer des intérêts sur les sommes qui ne sont pas payées à la date d'échéance au taux annuel de douze pour cent (12 %) ou au taux maximal permis par la loi applicable, calculés quotidiennement sur le solde quotidien impayé à cette date d'échéance, plus tous les frais raisonnables et tous les frais de recouvrement.

g. Impôts. La Compagnie et le client sont tous les deux entièrement responsables des impôts à payer en vertu des lois applicables. Les frais et tous les autres montants payés ou à dus à la Compagnie en vertu de la présente convention ne comprennent pas les taxes payées ou à payer par le client à l'égard de la présente convention et ne sont pas déduits de celles-ci. Le client est responsable du paiement de toutes les taxes associées i) à l'achat par le client des services d'entreprise prévus aux présentes et ii) à l'utilisation de la plateforme par ses utilisateurs autorisés. Si la Compagnie a l'obligation, en vertu des lois applicables ou de la présente convention, de payer ou de percevoir des taxes dont le client est légalement responsable en vertu du présent paragraphe, elle facturera ces taxes au client, et celui-ci paiera le montant facturé à la Compagnie, à moins que le client ne lui fournisse un



certificat d'exonération de taxe valide en vertu des lois applicables et autorisé par l'autorité taxatrice appropriée. Si le client doit verser une retenue fiscale à une autorité gouvernementale à l'égard de frais ou d'autres montants payés ou à payer à la Compagnie au titre de la présente convention, le client doit ensuite fournir à la Compagnie en temps opportun les documents appropriés attestant ce versement.

## 8. Confidentialité

a. « **Renseignements confidentiels** » s'entend des modalités de la présente convention et de tous les renseignements ou documents i) qui procurent à la partie divulgatrice ou à un tiers un avantage commercial concurrentiel ou la possibilité d'obtenir cet avantage ou de le divulguer, qui pourrait nuire aux intérêts de la partie qui détient les renseignements confidentiels; ou ii) qui : A) qui sont indiqués comme « informations confidentielles », « restreintes » ou « exclusives » ou autre indication semblable, B) dont les parties savent qu'ils sont confidentiels et exclusifs, qu'ils soient indiqués comme tels ou non, ou C) selon toutes les circonstances pertinentes doivent raisonnablement être présumés confidentiels et exclusifs, qu'ils soient indiqués comme tels ou non. Nonobstant ce qui précède, les renseignements confidentiels ne comprennent pas les renseignements qui : i) sont ou deviennent généralement connus du public par tout moyen autre qu'un manquement aux obligations de la partie destinataire; ii) étaient auparavant connus de la partie destinataire ou la partie destinataire les a légalement reçus d'un tiers; dans chaque cas, sans condition ni obligation de confidentialité; ou iii) sont élaborés de façon indépendante par la partie destinataire sans référence aux renseignements confidentiels de l'autre partie. Sans restreindre la portée de ce qui précède, les renseignements confidentiels de la Compagnie comprennent les frais et tous les documents liés à la plateforme, à l'API et aux services d'entreprise.

b. La partie destinataire ne doit pas utiliser les renseignements confidentiels de la partie divulgatrice autrement que pour exercer ses droits et s'acquitter de ses obligations aux termes de la présente convention et ne doit pas divulguer les renseignements confidentiels de la partie divulgatrice à quiconque autre que la partie destinataire, les sociétés affiliées, les employés, administrateurs, conseillers professionnels, partenaires d'affaires, fournisseurs, sous-traitants et contractants indépendants qui ont besoin de connaître ces renseignements confidentiels aux fins de la présente convention et qui sont soumis à des obligations de confidentialité non moins restrictives que celles du présent article. La partie destinataire s'engage à protéger les renseignements confidentiels de la partie divulgatrice contre toute utilisation, tout accès et toute divulgation non autorisés, de la même façon que la partie destinataire protège ses propres renseignements confidentiels ou exclusifs de nature semblable et avec une diligence raisonnable.

c. si des renseignements confidentiels doivent être divulgués par une partie destinataire aux termes d'une citation à comparaître ou d'une ordonnance valide et efficace émise par un tribunal compétent, ou à la suite d'une requête ou d'une demande de renseignements provenant d'un cadre ou d'un organisme administratif, autorité boursière ou autre autorité gouvernementale, ou qui est autrement exigée par la loi applicable, la partie destinataire à est adressé la demande ou qui est tenue de divulguer ces renseignements confidentiels, sauf si les conditions d'une citation à comparaître, d'une ordonnance, d'une demande ou d'une requête l'interdisent, doit i) informer promptement la partie divulgatrice des conditions et des circonstances entourant cette demande ou cette demande, et ii) consulter la partie divulgatrice au sujet de la pertinence de déployer des efforts juridiques pour résister à cette demande ou la restreindre. Si la divulgation de ces renseignements confidentiels est requise conformément à ce qui

précède et qu'il est interdit à la partie destinataire d'aviser la partie divulgateur d'une citation à comparaître, d'une ordonnance ou d'une demande, la partie destinataire déploie des efforts raisonnables pour restreindre la portée de la divulgation et obtenir une ordonnance ou une autre assurance fiable que ces renseignements confidentiels seront traités de façon confidentielle.

d. Entre la Compagnie et le client, les renseignements confidentiels du client demeurent la propriété exclusive du client, et ces renseignements confidentiels demeurent la propriété exclusive de la Compagnie.

e. Chacune des parties reconnaît qu'une violation des dispositions du présent article causera un préjudice et des dommages irréparables et convient par les présentes que la partie divulgateur aura le droit de demander une injonction au titre de la présente convention, ainsi que toute autre mesure de redressement qui pourrait être accordée en vertu des lois applicables.

f. Le présent article demeure en vigueur après la résiliation de la convention pour quelque raison que ce soit.

## **9. Données et propriété intellectuelle**

a. Utilisation des données sur les clients. La Compagnie, ses sociétés affiliées, ses mandataires et ses sous-traitants doivent traiter les données sur les clients comme des renseignements confidentiels et ne les traitent que pour les raisons suivantes : i) conformément à la convention et dans la mesure nécessaire pour fournir les services d'entreprise; ii) à la demande des utilisateurs autorisés dans leur utilisation du service d'entreprise; et iii) pour se conformer à d'autres instructions raisonnables documentées fournies par le client (p. ex., par courriel) lorsque ces instructions sont conformes aux modalités de la convention. Le client reconnaît et convient que la Compagnie peut transmettre des données à des sous-traitants pour faciliter la prestation de services d'entreprise au titre de la présente convention, et que ces sous-traitants sont soumis par contrat à des conditions de protection des données du client semblables à celles qui s'appliquent à la Compagnie. Le client convient que, s'il y a lieu, il doit obtenir le consentement lorsque la loi l'exige pour que les données du client soient transférées à la Compagnie et traitées par ses sous-traitants.

b. Données regroupées. La Compagnie, ses sociétés affiliées, ses sous-traitants, ses mandataires, et les fournisseurs de services tiers sont expressément autorisés à anonymiser et à regrouper les données sur les clients et d'autres renseignements relatifs aux services d'entreprise et à la plateforme, et à l'utilisation du client des services d'entreprise et de la plateforme afin que les personnes et les clients ne soient plus identifiés; identifiables ou dont l'identité ne peut être vérifiée par la Compagnie par renvoi à d'autres ensembles de données ou conjointement à d'autres données (les « **données regroupées** ») pour i) fournir et améliorer les Services d'entreprise et la plateforme, ii) à des fins de développement, de diagnostic et de correction, iii) pour élaborer et diffuser des analyses comparatives et d'autres paramètres pertinents pour permettre aux clients de mieux comprendre les tendances liées à leur industrie, et iv) pour tout autre objectif commercial légitime. Si des données regroupées globales sont fournies au client, le client convient qu'il en assume toute la responsabilité et qu'il indemniserait la Compagnie contre toute procédure liée à l'utilisation par le client de ces données, y compris les processus réels ou tentés d'anonymisation ou d'agrégation du client dans le but de rétablir l'association des données avec des personnes précises, par renvoi ou en association avec d'autres ensembles de données, de quelque manière que ce soit.

c. Données interdites. Sauf si les parties en conviennent autrement par écrit, le client ne téléverse pas de données dans la plateforme ou les services d'entreprise et s'assure qu'aucun utilisateur autorisé n'en téléverse ou ne les rend accessibles à la Compagnie. Le client doit aviser clairement les utilisateurs autorisés de cette obligation et doit aviser immédiatement la Compagnie s'il est au courant que des données interdites ont été téléversées sur la plateforme. De plus, si le client manque à ses obligations en vertu du présent article, la Compagnie aura le droit, à son entière discrétion, de supprimer toute donnée interdite. De plus, la Compagnie ne peut être tenue responsable des données interdites qu'elle reçoit et décline toute responsabilité et tout dommage découlant de la réception des données interdites, notamment : responsabilité et dommages-intérêts pour tout défaut de fournir les protections énoncées dans les lois applicables à ces données interdites ou de les protéger autrement.

d. Responsabilité des services. Sous réserve du paiement des frais et des dispositions de la présente convention, le client et ses utilisateurs autorisés sont autorisés à accéder à la plateforme et à l'utiliser conformément aux dispositions de la convention, mais la présente convention ne constitue pas une entente de vente ou de licence d'un logiciel. Aucun droit ni licence n'est accordé, sauf dans les cas expressément mentionnés dans la présente convention. Entre la Compagnie, les concédants de licence de la Compagnie et le client, la Compagnie ou les concédants de licence de la Compagnie détiennent et conservent tous les droits, titres et intérêts dans et pour : i) la plateforme, les produits de données et les services d'entreprise; ii) toutes les améliorations, tous les instruments dérivés et toutes les modifications apportées à la plateforme, aux produits de données et aux services d'entreprise; et iii) tous les droits de propriété intellectuelle afférents à ce qui précède. Tous les droits non expressément accordés par la Compagnie dans la présente convention sont réservés.

e. Produits de données. Les produits de données et tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont rattachés sont la propriété de la Compagnie ou de ses concédants de licence et, à l'exception des droits accordés dans la présente convention ou dans les conditions relatives aux produits de données applicables, tous les droits sur les produits de données sont réservés par nous ou nos concédants de licence. Sans limiter la portée générale de ce qui précède :

i. tous les droits, titres et intérêts dans et aux produits de données, ou qui en découlent, y compris les évaluations estimatives et les cotes de confiance, seront en tout temps acquis et demeureront la propriété de la Compagnie ou de ses fournisseurs;

ii. aucune modification apportée aux produits de données, quelle qu'elle soit, n'aura d'incidence sur le titre de la Compagnie ou de ses fournisseurs dans les produits de données ou leurs composantes;

iii. aucun droit de propriété sur les produits de données ne vous est transféré;

iv. la Compagnie ou, s'il y a lieu, ses fournisseurs, se réserve tous les droits d'auteur, secrets commerciaux, droits de propriété intellectuelle et de propriété ainsi que tous les autres droits et intérêts qui ne sont pas expressément accordés au titre de la convention ou des conditions relatives aux produits de données applicables, y compris dans tous les programmes, spécifications, algorithmes, les méthodes ou techniques mises au point par la Compagnie dans le cadre de la présente convention;

v. vous convenez de ne pas contester nos droits de propriété intellectuelle ou ceux de nos fournisseurs à l'égard des produits de données;

vi. vous ne devez stocker et traiter les produits de données que dans des installations situées au Canada.

f. Responsabilité et utilisation de la rétroaction. Notre politique consiste à ne pas accepter ni prendre en considération le contenu, les renseignements, les idées, les suggestions ou d'autres documents autres que ceux que nous avons expressément demandés et auxquels certaines conditions et exigences particulières peuvent s'appliquer. Nous voulons ainsi éviter tout malentendu si vos idées sont semblables à celles que nous avons élaborées ou que nous élaborons nous-mêmes. Si, malgré notre politique, vous choisissez de nous envoyer du contenu, des renseignements, des idées, des suggestions ou d'autres documents, vous convenez de nous accorder un droit transférable, irrévocable libre de redevances et une licence d'utilisation de tous les commentaires, opinions, avis, suggestions, idées et autres documents divulgués, soumis, ou offerts à nous dans le cadre de votre utilisation du service (collectivement, les « **soumissions** »), de la manière que nous souhaitons et à quelque fin que ce soit, notamment pour copier, modifier, supprimer, adapter, publier, traduire, créer des travaux dérivés, vendre, distribuer ou tirer un avantage de ces soumissions ou les intégrer à tout support ou technologie (y compris le service) dans le monde. Nous ne sommes nullement tenus de vous rémunérer de quelque façon que ce soit pour les soumissions, de maintenir la confidentialité des soumissions ou d'y répondre. Vous convenez que toute soumission que vous nous soumettez ne viole pas les droits d'un tiers, y compris, sans toutefois s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, la protection des renseignements personnels ou d'autres droits de propriété, et ne causera aucun préjudice à une personne ou à une entité. Vous convenez en outre qu'aucune des soumissions que vous nous soumettez ne sera ou ne contiendra de matériel diffamatoire, autrement illégal, menaçant, abusif ou obscène, ou ne contiendra pas de virus logiciels, de campagnes politiques, de sollicitation commerciale, de chaînes de lettres, d'envois postaux de masse ou toute forme de pourriels.

g. Responsabilité des données regroupées Entre la Compagnie et le Client, la Compagnie détient et conserve tous les droits, titres et intérêts dans les données regroupées, y compris tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont rattachés.

h. Propriété des données sur les clients. Entre les parties, le client détient tous les droits, titres et intérêts sur toutes les données du client, y compris tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont rattachés, et est seul responsable de la légalité, de la fiabilité, de l'intégrité, du droit d'utilisation, de l'exactitude et de la qualité des données des clients et de l'obtention de tous les permis, autorisations et licences nécessaires pour l'utilisation des données sur les clients dans le cadre des Services d'entreprise. Si la Compagnie détermine que des données de clients i) contreviennent à la présente convention, ii) contreviennent aux lois applicables, y compris les lois sur la protection des renseignements personnels, ou iii) dont l'accès ou l'utilisation dans le cadre de la présente convention constituerait raisonnablement un motif d'engagement de la responsabilité civile ou criminelle de la Compagnie; la Compagnie a alors le droit, mais non l'obligation, de retirer des services d'entreprise (ou de demander au client de le faire) ces données sur les clients. Par la présente, le client accorde à la Compagnie un droit non exclusif, mondial et libre de redevances, d'utiliser, d'héberger, de copier, de stocker, de transmettre, de modifier et d'afficher les données sur les clients i) dans la mesure nécessaire pour fournir les services d'entreprise, ii) pour s'acquitter de ses obligations et exercer ses droits aux termes de la présente convention, et iii) à des fins de recherche et de développement, de création et d'amélioration des fonctionnalités des services d'entreprise.

i. Utilisation des données. Le client déclare et garantit à la Compagnie qu'il dispose de tous les droits, consentements et autorisations nécessaires en vertu des lois applicables pour communiquer, divulguer, contrôler, traiter ou utiliser toutes les données sur les clients qu'il utilise dans le cadre des services d'entreprise. En

fournissant les services d'entreprise, la Compagnie doit se conformer à ses politiques en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité des données sur les clients, telles qu'elles peuvent être modifiées, complétées ou remplacées de temps à autre par la Compagnie, à son entière discrétion.

j. Correction apportée aux données sur les clients. En cas de perte d'intégrité ou de corruption des données du client pendant la transmission des données, le seul recours exclusif du client est que la Compagnie rétablisse les données sur le client à partir de la dernière sauvegarde, les données sur les clients sont conservées par la Compagnie conformément aux procédures d'archivage alors en vigueur de la Compagnie.

## 10. Indemnisation

a. Indemnisation du client. Le client doit défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité la Compagnie, ses sociétés affiliées, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, mandataires et sous-traitants à l'égard de toute réclamation de tiers et de tous dommages qui en résultent découlant ou étant lié i) aux données sur les clients et aux données interdites, ainsi qu'à l'utilisation ou la fourniture de données sur les clients ou de données interdites dans le cadre des services d'entreprise, ii) à la violation par le client de toute modalité de tiers applicable aux services d'entreprise, iii) à l'utilisation par le client et l'utilisateur autorisé des services d'entreprise, y compris les produits de données, iv) à la violation par le client et ses utilisateurs autorisés des lois applicables relativement à leur utilisation des services d'entreprise, v) à la violation par le client de toute modalité de la présente convention ou de toute déclaration faite dans la présente convention, vi) à toute mesure prise par la Compagnie ou ses fournisseurs (tels qu'ils sont définis dans les conditions relatives aux produits de données) pour faire appliquer les dispositions de la présente convention, vii) à la négligence grave du client, à la fraude, ou à une inconduite intentionnelle, et viii) à l'utilisation ou à l'utilisation inappropriée de produits de données (ou d'une partie de ceux-ci) par un tiers qui a reçu les produits de données ou y a accédé en raison de votre incapacité à protéger les produits de données contre tout accès non autorisé. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le client reconnaît et convient qu'une réclamation présentée par un utilisateur autorisé est une réclamation présentée par un tiers.

b. Indemnisation de la Compagnie. Sous réserve des obligations d'indemnisation du client énoncées dans la présente convention, la Compagnie doit défendre, indemniser et dégager le client, ses sociétés affiliées et ses dirigeants, administrateurs, employés, mandataires et sous-traitants de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation de tiers et des dommages-intérêts qui en résultent lorsque la réclamation i) sous réserve du paragraphe d) ci-dessous, allègue que la plateforme enfreint ou détourne des droits de propriété intellectuelle de tiers; ou ii) découlant de la négligence grave, de la fraude ou d'une inconduite intentionnelle de la Compagnie (chacune étant une « **réclamation d'un client** »). LE PRÉSENT PARAGRAPHE ÉTABLIT LA SEULE ET UNIQUE OBLIGATION DE LA COMPAGNIE ET LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DU CLIENT À L'ÉGARD DES ALLÉGATIONS DE VIOLATION, DE DÉTOURNEMENT DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE TIERS, DE NÉGLIGENCE GRAVE, DE FRAUDE OU D'INCONDUITE INTENTIONNELLE DE LA COMPAGNIE.

c. Procédure d'indemnisation. La partie qui demande l'indemnisation au titre du présent article (« **l'indemnisé** ») fournira rapidement à l'autre partie (« **l'indemnisant** ») un avis écrit de toute demande d'indemnisation présentée par un tiers. Lorsque l'indemnisant est avisé, il embauchera rapidement un avocat expérimenté et compétent, et il aura le contrôle exclusif de la défense et de toutes les négociations en vue du compromis ou du règlement de la demande d'indemnisation, et versera des dommages-intérêts à l'égard de cette réclamation et remboursera à

l'indemnisé les frais raisonnables que ce dernier a engagés en collaboration avec l'indemnisant et pour venir en aide à ce dernier; à condition, toutefois, que l'indemnisant ne puisse pas régler une telle demande sans le consentement de l'indemnisé si le règlement proposé était au nom de l'indemnisé ou si une responsabilité pécuniaire ou autre est imposée, ou s'il y a un aveu de faute ou de culpabilité de la part de l'indemnisé ou encore si l'indemnisé est lié par une injonction de quelque nature que ce soit.

d. Droits de la Compagnie. Dans le cadre de la défense ou du règlement de toute réclamation d'un client alléguant que la plateforme enfreint ou détourne des droits de propriété intellectuelle de tiers, la Compagnie peut fournir au client le droit de continuer à utiliser la plateforme, de la remplacer ou de la modifier (pourvu que la plateforme modifiée soit essentiellement équivalente sur le plan des fonctionnalités et du rendement), pour qu'il n'y ait plus d'infraction ou, si de tels recours ne sont pas raisonnablement possibles, elle peut résilier la présente convention moyennant un préavis de deux (2) jours ouvrables au client et lui rembourser (sans obligation ou engagement supplémentaire envers le client) un montant calculé au prorata correspondant aux frais prépayés, mais inutilisés, du service d'entreprise pour la partie non expirée de la durée. Cette section énonce les seuls et uniques droits et recours du client, ainsi que les obligations et responsabilités de la Compagnie (y compris ses sociétés affiliées, ses dirigeants, ses employés, ses mandataires et ses sous-traitants) en cas de violation d'un droit de propriété intellectuelle.

e. Exclusions. En aucun cas la Compagnie, ses sociétés affiliées, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses mandataires ou ses sous-traitants ne peuvent être tenus responsables envers le client en vertu du présent article dans la mesure où la violation alléguée est fondée sur :

- i. une modification de la plateforme ou des produits de données par le client ou une personne agissant en son nom, dans la mesure où une telle réclamation n'aurait pas eu lieu sans cette modification;
- ii. l'utilisation de la plateforme, des produits de données ou des services d'entreprise d'une manière contraire aux instructions données par la Compagnie ou contrevenant aux modalités de la présente convention;
- iii. la conformité de la Compagnie aux spécifications uniques du client effectuée à la demande du client;
- iv. toute modification des services d'entreprise ou des produits de données par une personne autre que la Compagnie;
- v. l'utilisation de la plateforme ou des produits de données en association avec d'autres produits, logiciels ou données non fournis par la Compagnie; ou
- vi. l'utilisation de la plateforme, des produits de données ou des services d'entreprise après avoir été informé de la violation présumée ou réelle par la Compagnie ou toute autorité appropriée.

f. Généralités. L'indemnisation de l'une ou l'autre des parties au titre de la présente convention peut être réduite dans la mesure où il est prouvé que la perte est directement attribuable à la violation de la convention, à une négligence grave ou à une inconduite intentionnelle de l'autre partie.

## 11. LIMITE DE RESPONSABILITÉ

a. SAUF EN CAS DE VIOLATION DE L'ARTICLE 8, DE LA VIOLATION PAR LE CLIENT DES PARAGRAPHE 9 (C) ET 9 (H) ET DES INDEMNITÉS PRÉVUES À L'ALINÉA 10 A), EN AUCUN CAS, L'UNE DES PARTIES NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE : (I) TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF, PUNITIF OU EXEMPLAIRE DE QUELQUE NATURE, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE ET QU'IL

SOIT FONDÉ SUR LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU SUR TOUTE AUTRE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ; (II) TOUTE PERTE D'AFFAIRES, D'ACHALANDAGE, DE PROFITS, DE DONNÉES, DE VENTES OU DE REVENUS, TOUT ARRÊT DE TRAVAIL, TOUT DÉFAUT DE TRANSMISSION OU DE RÉCEPTION DE DONNÉES, TOUTE PANNE OU TOUT DYSFONCTIONNEMENT INFORMATIQUES OU TOUTES AUTRES PERTES OU TOUS AUTRES DOMMAGES COMMERCIAUX DANS CHAQUE CAS, QUE FCT AIT ÉTÉ AVISÉE OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉ DE CE QUI PRÉCÈDE, À L'EXCEPTION DE TOUTES LES SOMMES DUES PAR LE CLIENT ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES AU TITRE DE LA PRÉSENTE CONVENTION EN CE QUI A TRAIT AUX FRAIS ET AUX HONORAIRES D'AVOCAT ENGAGÉS POUR PERCEVOIR LES FRAIS, ET SOUS RÉSERVE DES EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ CONTENUES DANS LA PRÉSENTE CONVENTION, EN AUCUN CAS FCT NE SERA RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU SES UTILISATEURS AUTORISÉS POUR L'ENSEMBLE DES DOMMAGES, COÛTS, RÉCLAMATIONS OU AUTRES RESPONSABILITÉS LIÉES À OU DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE CONVENUIB QUE CE SOIT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT, D'UNE NÉGLIGENCE OU D'UN DÉLIT, EN EXCÉDENT DES FRAIS PAYÉS PAR VOUS EN VERTU DE LA CONVENTION EN EXCÉDENT DE MILLE DOLLARS CANADIENS (1 000 \$).

b. L'OBJECTIF ESSENTIEL DU PRÉSENT ARTICLE 11 EST DE RÉPARTIR LES RISQUES EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS ENTRE LES PARTIES ET DE LIMITER LEUR RESPONSABILITÉ POTENTIELLE COMPTE TENU DES FRAIS FACTURÉS AU TITRE DE LA PRÉSENTE CONVENTION, QUI AURAIENT ÉTÉ BEAUCOUP PLUS ÉLEVÉS SI LA COMPAGNIE AVAIT ASSUMÉ UNE AUTRE RESPONSABILITÉ. LES PARTIES SE SONT FONDÉES SUR CES RESTRICTIONS POUR DÉCIDER D'ACCEPTER OU NON CES CONDITIONS.

c. SANS LIMITER LA PORTÉE DU PARAGRAPHE 11 (A), DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, EN AUCUN CAS LA COMPAGNIE NE SERA RESPONSABLE POUR L'ENSEMBLE DES DOMMAGES, DES PERTES OU DES BLESSURES RÉSULTANT D'UN ACCÈS NON AUTORISÉ AU SERVICE D'ENTREPRISE OU À DES DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS SUR LES CLIENTS OU LEUR UTILISATION.

d. Nonobstant toute déclaration contraire faite dans la convention ou dans les conditions relatives aux produits de données applicables, vous dégagez par la présente la Compagnie et ses fournisseurs de toute responsabilité et convenez de ne faire aucune réclamation à l'égard de la Compagnie ou de ses fournisseurs pour établir qu'un produit de données enfreint, viole ou détourne tout droit exclusif ou tout autre droit d'un tiers, y compris tout droit de propriété intellectuelle ou droit à la protection des renseignements personnels en vertu des lois sur la protection des renseignements personnels. Le présent article s'applique dans toute la mesure permise par les lois applicables. Sous réserve de ce qui précède, rien dans la présente convention n'aura pour effet d'exclure ou de restreindre la capacité d'une partie à l'égard de toute question pour laquelle la loi ne lui permet pas d'exclure ou de limiter, ou de tenter d'exclure ou de limiter sa responsabilité.

## **12. Déclarations et garanties**

a. Autorisation nécessaire Chaque partie déclare et garantit qu'elle a le pouvoir légal de conclure la présente convention et que tout formulaire de commande est signé par un employé ou un mandataire de cette partie, avec tous les pouvoirs nécessaires pour lier cette partie aux modalités de la présente convention.

b. Aucune violation. La Compagnie déclare et garantit qu'à sa connaissance, les services d'entreprise et les moyens utilisés pour les fournir ne contreviennent pas ou ne détournent pas un brevet, un droit d'auteur, une marque de commerce, un secret commercial ou tout autre droit exclusif d'un tiers, et n'entrent pas en conflit avec les droits d'un tiers.

c. Avis de non-responsabilité.

À L'EXCEPTION DES GARANTIES CONTENUES DANS LA PRÉSENTE CONVENTION :

i. LA PLATEFORME, LES SERVICES D'ENTREPRISE, TOUT CONTENU RENDU ACCESSIBLE PAR LA COMPAGNIE SUR LA PLATEFORME (Y COMPRIS LES PRODUITS DE DONNÉES) ET TOUS LES AUTRES SERVICES SONT FOURNIS TELS QUELS; ET

ii. LA COMPAGNIE EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, CONDITION ET AUTRE MODALITÉ, QU'ELLE SOIT ÉCRITE, VERBALE, OU EXPRESSE, IMPLICITE, LÉGALE, PASSÉE OU PRÉSENTE, OU DANS LE COURS D'UNE TRANSACTION OU DE L'UTILISATION DU COMMERCE OU AUTREMENT, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE TOUTE VALEUR COMMERCIALE, DE PROPRIÉTÉ, DE NON-INFRACTION OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, L'INCAPACITÉ D'UTILISER LES SERVICES D'ENTREPRISE OU LES PRODUITS DE DONNÉES (EN TOUT OU EN PARTIE) ET TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES OU DU RENDEMENT.

DANS CHAQUE CAS, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES.

LES GARANTIES CONTENUES DANS LA PRÉSENTE CONVENTION SONT À L'AVANTAGE EXCLUSIF DU CLIENT ET D'AUCUN AUTRE TIERS. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LA PRÉSENTE CONVENTION OU DANS UNE ENTENTE ÉCRITE ENTRE LES PARTIES, LA Compagnie NE GARANTIT PAS (A) QUE LA PLATEFORME OU LES SERVICES D'ENTREPRISE OU L'ACCÈS AUX PRODUITS DE DONNÉES SERONT RAPIDES, SÉCURITAIRES, SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR; (B) QUE TOUTE ERREUR DANS LA PLATEFORME, LES PRODUITS DE DONNÉES OU LES SERVICES PEUT OU SERA CORRIGÉE, OU (C) QUE LA PLATEFORME, LES PRODUITS DE DONNÉES, LES SERVICES OU LES FONCTIONS QUI Y SONT CONTENUS, Y COMPRIS LES PRODUITS DE DONNÉES OU TOUT RÉSULTAT DE LEUR UTILISATION, SATISFERA AUX EXIGENCES DU CLIENT, Y COMPRIS POUR LA FIABILITÉ, DISPONIBILITÉ, RAPIDITÉ, QUALITÉ, PERTINENCE, EXACTITUDE, COMPATIBILITÉ AVEC LES SYSTÈMES OU LES LOGICIELS, EXHAUSTIVITÉ OU ABSENCE DE VIRUS OU D'AUTRES COMPOSANTS DESTRUCTEURS OU PERTURBATEURS. LA COMPAGNIE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES RETARDS, DES INTERRUPTIONS, DES LIVRAISONS OU DES DÉFAILLANCES DE SERVICE, NI DE TOUT AUTRE PROBLÈME OU DOMMAGE DÉCOULANT DE L'UTILISATION PAR LE CLIENT D'INTERNET, DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES OU DE TOUT AUTRE SYSTÈME.

CERTAINS RENSEIGNEMENTS ET DONNÉES RENDUS ACCESSIBLES PAR LES PRODUITS DE DONNÉES SONT FONDÉS SUR DES DONNÉES SCIENTIFIQUES, DES MODÈLES MATHÉMATIQUES ET EMPIRIQUES ET L'EXPÉRIENCE ENCODÉE D'INGÉNIEURS DE TREMBLEMENTS DE TERRE, D'INGÉNIEURS EN GÉNIE ÉOLIEN, D'INGÉNIEURS STRUCTURES, D'INGÉNIEURS CIVILS, D'INGÉNIEURS EN GÉNIE HYDRAULIQUE, D'HYDROLOGUES ET DE SPÉCIALISTES EN GESTION DES RISQUES HUMAINS, STATISTICIENS,



GÉOLOGUES, SISMOLOGUES ET AUTRES SPÉCIALISTES. COMME POUR TOUTE CATASTROPHE OU TOUTE AUTRE TECHNOLOGIE OU TOUT OUTIL VISANT À MESURER CERTAINES QUALITÉS D'ÉVÉNEMENTS INCONNUS, EN PARTICULIER LES ÉVÉNEMENTS À FAIBLE FRÉQUENCE, MAIS DONT LA GRAVITÉ EST POTENTIELLEMENT ÉLEVÉE, LA PERTE RÉELLE DÉCOULANT D'ÉVÉNEMENTS CATASTROPHIQUES PEUT DIFFÉRER DES RÉSULTATS DES ANALYSES DE SIMULATION. DE PLUS, L'EXACTITUDE DES PRÉVISIONS, DES CALCULS OU DES ÉVALUATIONS GÉNÉRÉS À PARTIR DES DONNÉES OU DES ALGORITHMES OU QUI Y SONT PRIS EN COMPTE DÉPEND EN GRANDE PARTIE DE L'EXACTITUDE ET DE LA QUALITÉ DES DONNÉES À PARTIR DESQUELLES LES DONNÉES ONT ÉTÉ CRÉÉES. SANS LIMITER LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, LA COMPAGNIE ET SES FOURNISSEURS RENONCENT PAR LA PRÉSENTE À TOUTES LES DÉCLARATIONS, GARANTIES ET CONDITIONS RELATIVES À L'EXACTITUDE OU À L'INTÉGRITÉ DE TOUTE INFORMATION OU DONNÉE RENDUE ACCESSIBLE PAR LES PRODUITS DE DONNÉES.

### **13. Dispositions diverses**

a. Contrôle des exportations. Vous ne pouvez pas utiliser nos services d'entreprise ni y accéder si vous êtes situé dans un territoire où la prestation de nos services d'entreprise est interdite par les lois canadiennes, américaines ou autres (un **territoire interdit**) et vous ne donnerez pas accès à nos services d'entreprise à tout gouvernement, entité ou particulier situé dans tout territoire interdit. Vous confirmez ce qui suit : (i) Vous n'êtes pas nommé sur une liste gouvernementale canadienne ou américaine des personnes ou entités auxquelles il est interdit de réaliser une transaction avec une personne du Canada ou des États-Unis, (ii) vous n'êtes pas un ressortissant, ou une société inscrite, d'un territoire interdit; (iii) vous n'aurez pas accès à nos services d'entreprise et ne les utiliserez pas en violation d'un embargo, d'une interdiction ou d'une restriction visant les exportations au Canada, aux États-Unis ou ailleurs; et d) vous vous conformerez à toutes les lois régissant la transmission de données exportées à partir du pays où vous êtes situé au Canada et aux États-Unis.

b. Cession. La présente convention lie les parties aux présentes ainsi que leurs ayants droit et ayants cause autorisés respectifs, selon le cas, et s'applique en leur faveur. Le client ne peut céder la présente convention ou ses droits ou obligations en vertu de celle-ci, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de la Compagnie

c. Convention intégrale; modifications. La présente convention énonce l'intégralité de l'entente entre les parties quant à l'objet des présentes et remplace toutes les communications antérieures ou actuelles (verbales ou écrites), conventions et ententes de quelque nature que ce soit entre elles. Chacune des parties confirme qu'elle ne s'est fondée sur aucune déclaration, représentation ou compréhension qui n'est pas une condition expresse de la présente convention (et qu'elle n'aura aucun recours à l'égard de celles-ci), sauf si elle est faite frauduleusement. Sauf dans la mesure permise dans le paragraphe 13 (d) ci-dessous, la présente convention ne peut être modifiée que par écrit et signée par les deux parties. En cas de divergence ou d'incompatibilité entre les modalités, les engagements ou les conditions du corps de la présente convention et de tout formulaire de commande, les modalités, les engagements, et les conditions contenues dans le corps de la présente convention prévaudront, à moins d'indication contraire dans le formulaire de commande, sur les dispositions spécifiées dans la présente convention.

d. Modification. La Compagnie se réserve le droit de modifier ou de remplacer la convention en tout temps. La Compagnie déploiera des efforts commercialement raisonnables pour informer le client des modifications et de la date d'effet de celles-ci. La Compagnie peut s'attendre à ce que le client continue d'utiliser les services d'entreprise après la date d'effet de la modification pour consentir à la modification. Chaque modification remplace toute version antérieure de la convention et régit tous les services d'entreprise fournis au client par la Compagnie à la date d'effet de la modification ou après cette date. Si le client n'accepte aucune modification à la présente convention, il ne doit plus utiliser les services d'entreprise.

e. Force majeure. Sauf en ce qui concerne les obligations de paiement, aucune des parties n'est responsable envers l'autre partie de tout retard ou manquement à l'exécution, y compris du respect des niveaux de service précisés aux présentes (autres que les paiements dus en vertu de la présente convention) qui résulte d'une cause indépendante de sa volonté, sans qu'il y ait eu faute ou négligence de sa part. Ces causes peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les incendies, les inondations, les tremblements de terre, les grèves, l'indisponibilité des services publics ou des fournisseurs de services Internet nécessaires, les pannes d'électricité, les pandémies, les catastrophes naturelles, les actes de guerre déclarés ou non déclarés, les actes des organismes législatifs ou de réglementation, ou les catastrophes nationales.

f. Lois applicables et litiges. Toute réclamation, toute polémique ou tout différend découlant de la présente convention est régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario, sans donner effet aux principes de conflit de lois de celle-ci. Une partie doit envoyer à l'autre partie un avis écrit (« l'**avis de différend** ») de tout différend, toute polémique ou réclamation découlant de la présente convention ou y afférents (le « **différend** »). Les parties doivent d'abord tenter de bonne foi de résoudre tout différend énoncé dans l'avis de différend par la négociation et la consultation, en désignant chacune un ou plusieurs représentants de la haute direction, qui s'efforcera de résoudre le différend lors d'une réunion qui aura lieu à un moment et à un endroit mutuellement acceptables. Si le différend n'est pas réglé de façon informelle dans les quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables suivant la remise de l'avis de différend à l'autre partie, que les séances de négociation aient lieu ou non, l'une ou l'autre des parties peut recourir à l'arbitrage conformément au présent article.

g. Arbitrage. Les parties souhaitent que la présente convention et son exécution soient interprétées conformément aux lois de l'Ontario. Tout différend découlant de la présente convention ou s'y rapportant, y compris, sans toutefois s'y limiter, les différends sur la création de la convention, l'exécution, la validité, l'application, l'interprétation, le rendement, le manquement présumé, la résiliation ou les sanctions, sera tranché par un arbitre unique conformément à la Loi de 1991 sur l'arbitrage (Ontario).

L'arbitrage sera effectué conformément aux procédures canadiennes de règlement des litiges de l'International Centre for Dispute Resolution Canada (ICDR Canada), sauf si les parties à l'arbitrage peuvent expressément convenir par écrit de modifier l'une ou l'autre de ces règles.

Les parties conservent la confidentialité de l'arbitrage et ne divulguent à personne d'autre que l'arbitre l'existence de la procédure et de tout élément de celle-ci (y compris les actes de procédure, les mémoires et les autres documents soumis ou échangés, les témoignages ou autres observations orales et toute sentence), les parties, leurs avocats et toute personne nécessaire à la conduite de l'instance, sauf si la loi l'exige dans le cadre d'une procédure judiciaire relative à l'arbitrage ou si la loi ou toute obligation de déclaration des parties l'exige.

La décision de l'arbitre est définitive et exécutoire, sauf que l'arbitre n'a pas le pouvoir de rendre une sentence qui n'est pas appuyée par une preuve substantielle ou qui est fondée sur une erreur de droit et que cette sentence peut être annulée ou corrigée à la suite d'une demande de révision présentée par l'une ou l'autre des parties devant un juge de la Cour supérieure de la province de l'Ontario, soit a) sans autorisation, sur une question de droit seulement; ou b) avec autorisation, sur une question mixte de fait et de droit, dont l'autorisation ne sera accordée que si un tribunal est convaincu que l'importance pour les parties des questions en litige dans l'arbitrage justifie une demande de révision et que la détermination de la question de droit en litige aura une incidence importante sur les droits des parties. Tout jugement portant sur une sentence rendue peut être homologué par tout tribunal canadien compétent, et une demande pour faire reconnaître judiciairement la sentence ou obtenir une ordonnance d'application peut être présentée à tout tribunal.

h. Frais juridiques Si une poursuite en justice est nécessaire pour faire appliquer les dispositions de la présente convention, la partie en cause aura le droit de recouvrer ses frais juridiques raisonnables auprès de la partie perdante.

i. Contractant indépendant. Les parties sont des contractants indépendants. Aucune disposition de la présente convention ne doit être interprétée comme créant une coentreprise, une société de personnes ou une relation de mandat entre les parties. Aucune des parties n'a le pouvoir, sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, de lier ou d'engager l'autre partie de quelque façon que ce soit.

j. Avis Tous les avis et toutes les communications transmis au titre de la présente convention le sont par écrit et seront donnés : a) par courrier recommandé, avec reçu de la confirmation de livraison ou par service de messagerie le lendemain, à l'adresse indiquée sous le bloc de signature de chaque partie; b) livré par courriel à l'adresse de courriel désignée par chaque partie de temps à autre. Dans chaque cas, si ledit avis est envoyé à la Compagnie, une copie sera envoyée à l'adresse [dataproducsaccount@fct.ca](mailto:dataproducsaccount@fct.ca). Toute partie peut changer son adresse pour recevoir des avis ou d'autres communications en avisant l'autre partie de la façon prévue au présent article.

k. Communications électroniques. Les services d'entreprise peuvent vous permettre d'envoyer ou de recevoir certaines communications à d'autres personnes par voie électronique (les « **communications électroniques** »). Vous n'utiliserez les communications électroniques des services d'entreprise que conformément à la présente convention et aux lois du territoire d'où vous envoyez des messages et dans lequel vous les recevez, y compris les lois et règlements antipourriel. Vous consentez à recevoir des communications électroniques de la Compagnie aux fins de la présente convention et à recevoir des nouvelles, des mises à jour, des renseignements de marketing et des promotions concernant les Services d'entreprise.

l : Dissociabilité et non-renonciation. Si une disposition de la présente convention (ou une partie de celle-ci) est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions de la présente convention ne seront pas touchées et lieront les parties et seront exécutoires, comme si cette disposition était invalide ou inapplicable (ou une partie de celle-ci) ne figuraient pas dans la présente convention. Le fait pour l'une ou l'autre des parties de ne pas insister sur l'exécution stricte d'une disposition de la présente convention en tout temps ne constitue en aucun cas une renonciation à ses droits, en droit ou en équité, ou une renonciation à toute autre disposition de la présente convention; au défaut subséquent ou au droit de l'autre partie d'appliquer chacune des dispositions de la présente convention dans l'exécution ou le respect de l'une ou l'autre des modalités de la présente convention.

m. Survie. Tous les articles de la présente convention qui, de par leur nature, devraient survivre ou qui sont expressément déclarés survivre, survivront à la résiliation (ou à l'expiration) de la présente convention.

### **Modalités relatives aux produits de données du rapport sur les renseignements de la propriété**

Les présentes conditions relatives aux produits de données (les « **conditions relatives aux produits de données** ») font partie des conditions de service de notre service logiciel d'importation d'arborescence de données (la « convention ») et s'appliquent à notre rapport sur les renseignements sur la propriété (le rapport sur les renseignements sur la propriété), qui est un produit de données aux fins de la convention. Nous mettons périodiquement à jour ces conditions relatives aux produits de données, alors veuillez les consulter de nouveau ici pour obtenir des renseignements à jour. Les termes utilisés aux présentes dans les présentes conditions relatives aux produits de données sans y être définis ont le sens qui leur est donné dans la convention.

**1. Définitions.** Aux fins du présent article 1, les termes suivants ont le sens qui leur est donné ci-dessous :

a. « **Produits dérivés** » s'entend des données, des rapports et des produits que vous créez par l'utilisation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la combinaison ou la conversion de tout produit de données, y compris les rapports personnalisés normalement créés pour les clients dans le cadre de vos services.

b. « **Entité des services financiers** » s'entend d'un professionnel des services financiers, y compris un courtier hypothécaire ou un conseiller financier, qui participe au financement et aux prêts hypothécaires.

c. « **Avocat** » s'entend d'une personne ou d'une société professionnelle qui est membre d'un barreau provincial ou d'un État ou d'un organisme de réglementation similaire et qui est en règle auprès de cet organisme.

d. « **Prêteur** » s'entend d'une institution financière reconnue et réglementée, y compris une banque ou une coopérative de crédit, qui prête de l'argent sur un bien immobilier.

e. « **Rapport d'évaluation immobilière** » s'entend d'un rapport préparé par un évaluateur immobilier qui contient l'un des éléments de données équivalent aux produits de données applicables ou qui en est dérivé, et qui peut indiquer que les renseignements proviennent de la Compagnie ou d'un fournisseur; mais ne doit pas contenir le logo de la Compagnie ou d'un fournisseur.

f. « **Évaluateur immobilier** » s'entend des évaluateurs d'immeubles résidentiels qui effectuent des évaluations pour le compte d'institutions financières ou à des fins de financement, y compris les services de création d'un rapport d'évaluation immobilière.

g. « **Agent immobilier** » s'entend d'un agent immobilier autorisé, au besoin, à exercer ses activités conformément aux lois et règlements locaux, provinciaux ou d'État applicables ou aux exigences des organismes de réglementation.

### **2. Licence d'utilisation des produits de données.**

a. **Octroi de licence** Pendant la durée applicable au formulaire de commande et sous réserve des présentes conditions relatives aux produits de données, nous vous accordons une licence limitée, mondiale, non exclusive, non transférable et révocable vous permettant d'utiliser le rapport sur les renseignements de la propriété et les données de tiers qui y sont intégrées à des fins professionnelles internes seulement.

b. Changements apportés aux produits de données. Nous nous réservons le droit de modifier ou de résilier un produit de données, ou toute partie de celui-ci, en tout temps, à notre entière discrétion. L'accès à certains produits

de données peut varier et ne pas être disponible à tout moment de la journée ou pendant les jours fériés observés par la Compagnie ou un fournisseur. La Compagnie ne peut en aucun cas être tenue responsable envers vous de tout inconvénient, responsabilité, pénalité, perte, dommage ou dépense de quelque nature que ce soit découlant de tout retard ou de toute cessation d'un produit de données et vous acceptez l'entière responsabilité de la pertinence et de l'exactitude des résultats obtenus grâce à l'utilisation d'un produit de données. Sans limiter ce qui précède ou toute modalité de la convention, nous pouvons mettre fin à votre accès à un produit de données si :

- i. l'un de nos fournisseurs suspend, résilie ou empêche autrement nous, ou ses fournisseurs, de rendre accessible les produits de données, en tout ou en partie, à condition que nous puissions, à notre entière discrétion et au lieu de la résiliation, mettre fin à la livraison de l'élément de données touché seulement;
- ii. il nous est interdit, à nous ou à un fournisseur, d'utiliser les produits de données, que la restriction soit totale ou importante; ou
- iii. **en tout temps, sous réserve d'un préavis écrit de trente (30) jours.**

### 3. Restrictions d'utilisation.

#### a. Catégories d'utilisateurs.

- i. Pour avoir accès au rapport sur les détails du produit et l'utiliser, si vous êtes situé en Ontario, vous devez être i) une entité de services financiers canadienne ou (ii) un évaluateur immobilier canadien, et si vous êtes situé ailleurs au Canada, vous devez être un (i) prêteur canadien, (ii) un évaluateur immobilier canadien, (iii) un agent immobilier canadien ou (iv) un avocat canadien. Vous déclarez et garantissez que vous êtes cette personne ou cette entité et que vous détenez tous les permis et toutes les autorisations nécessaires pour exercer vos activités, que vous êtes en règle avec tout organisme de réglementation et organe directeur qui s'applique à vous et à votre entreprise, et que vous continuerez d'avoir accès au rapport sur les renseignements sur la propriété et de l'utiliser en tout temps.
- ii. Si vous êtes une entité régie par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers ou un évaluateur immobilier utilisant le rapport sur les détails du produit, vous ne pouvez utiliser le rapport sur les renseignements de la propriété qu'en Ontario ou dans le cadre de dossiers en Ontario.
- iii. Le rapport sur les renseignements de la propriété ne peut pas être utilisé aux fins de l'assurance prêt hypothécaire par un évaluateur immobilier ou une entité des services financiers en Ontario.
- iv. Si vous utilisez le rapport sur les renseignements de la propriété en Colombie-Britannique ou dans le cadre d'un dossier qui se déroule en Colombie-Britannique, vous convenez de ne pas i) l'utiliser à des fins interdites par l'article 69 de l'*Assessment Act* (C.-B.); de télécharger tout résultat à partir du rapport sur les renseignements de la propriété; ou iii) utiliser le rapport sur les renseignements de la propriété dans toute fonctionnalité qui vous permet d'exporter toute liste de propriétés comprises dans le rapport sur les renseignements de la propriété.
- v. Si vous êtes un évaluateur immobilier de l'Ontario, vous pouvez utiliser le rapport sur les renseignements de la propriété pour créer un rapport d'évaluation immobilière et le remettre à vos clients utilisateurs finaux aux fins de leurs propres activités internes; pourvu que ces utilisateurs finaux acceptent d'être liés par des conditions d'utilisation qui sont essentiellement semblables aux modalités de la convention, y compris les restrictions énoncées au paragraphe e) ci-dessous.

b. Restrictions sur l'utilisation des produits de données. Sauf indication contraire dans les présentes conditions relatives aux produits de données, et sans limiter la portée du paragraphe 2 a) ci-dessus ou du paragraphe 5 d) de la convention, vous ne pouvez pas :

i. **modifier, adapter, intégrer à tout ce qui doit être utilisé par une autre personne, vendre, prêter, échanger, promettre, revendre, traduire, concéder sous licence, accorder une sous-licence, céder, revendre, distribuer de nouveau, louer, prêter, divulguer, diffuser, céder, désagréger, publier (en version papier imprimée, sur disque, CD-ROM, bande ou tout autre support, forme ou format), ou transférer le produit de données sur les renseignements de la propriété (ou une partie de celui-ci) ou tout autre produit ou service connexe à toute entité (y compris les sociétés affiliées ou les filiales);**

ii. copier, redistribuer ou publier les renseignements sur la propriété (ou une partie de ceux-ci), sauf à l'intention de vos utilisateurs autorisés, aux fins prévues par la convention;

iii. intégrer, stocker ou créer un dépôt de données ou d'une partie d'une base de données (ou permettre à toute autre personne d'intégrer ou de stocker) les produits de données, sauf si la loi, la règle ou la réglementation l'exigent ou aux fins de votre propre audit interne; ou

iv. sans le consentement écrit préalable de nous ou de notre fournisseur, s'il y a lieu, créer des produits dérivés à partir du produit de données sur la propriété.

**4. Rapports destinés aux consommateurs et renseignements personnels.** Vous reconnaissez que les produits de données peuvent divulguer des données sur les consommateurs et des données personnelles. Vous convenez de vous conformer à toutes les lois applicables, y compris la législation sur les rapports destinés aux consommateurs et les lois sur la protection des renseignements personnels, relativement à votre utilisation des produits de données. Lorsque la Compagnie vous transfère des données personnelles, vous devez :

a. utiliser les données personnelles uniquement au besoin pour remplir vos obligations aux termes de la convention ou dans le cadre de l'utilisation prévue du produit de données;

b. limiter l'accès aux données personnelles aux personnes au sein de son entreprise qui en ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations en vertu de la convention ou relativement au produit de données;

c. ne pas divulguer de données personnelles à un tiers, sauf dans la mesure expressément permise par la convention et les lois sur la protection des renseignements personnels;

d. vous conformer aux instructions de la Compagnie concernant la destruction ou le retour des données personnelles; et

e. vous conformer à toutes les lignes directrices de la Compagnie et des fournisseurs relatives à la collecte, à l'utilisation, au stockage et à la divulgation des données personnelles dans la mesure où elles s'appliquent aux produits de données.

#### **5. Résiliation; destruction des produits de données.**

a. À la résiliation de la convention ou du rapport sur les renseignements de la propriété conformément aux présentes conditions relatives aux produits de données ou à la résiliation du formulaire de commande applicable à votre accès au rapport sur les renseignements de la propriété en votre possession ou sous votre contrôle, vous cesserez immédiatement d'utiliser le rapport sur les renseignements de la propriété en votre possession ou sous votre contrôle et, si les présentes conditions relatives aux produits de données le permettent, de le distribuer.

b. Vous détruirez rapidement (y compris, s'il y a lieu, en purgeant vos systèmes informatiques) tous les rapports sur les renseignements de la propriété en votre possession ou sous votre contrôle à la première des dates suivantes :

i. cinquante (50) jours après avoir reçu de notre part le rapport sur les renseignements de la propriété (la « **période de conservation** »); et

- ii. lorsque le rapport sur les renseignements de la propriété n'est plus requis aux fins permises par la présente convention; à notre demande, vous convenez d'attester par écrit cette destruction.
- c. Si la loi applicable exige que vous conserviez un rapport sur les renseignements de la propriété, en tout ou en partie, pour une période de temps plus longue que la période de conservation (la « **période de conservation requise** »), vous pouvez conserver ce produit de données pour la période de conservation requise, pourvu que :
- i) à notre demande, vous nous démontrez que vous êtes tenu par la loi applicable de conserver ce produit de données;
  - ii) vous n'utilisiez pas ce produit de données, en tout ou en partie, sauf si cela est strictement nécessaire aux fins de conformité avec la loi applicable; et
  - iii) vous détruisez le produit de données à l'expiration de la période de conservation requise.

## **Modalités relatives aux produits de données sur la superficie en pieds carrés**

Les présentes conditions relatives aux produits de données (les « **conditions relatives aux produits de données** ») font partie des conditions de service de notre service logiciel d'importation d'arborescence de données (« **l'entente** ») et s'appliquent à notre rapport sur la superficie en pieds carrés (« produit de données sur la superficie en pieds carrés »), qui est un produit de données aux fins de l'entente. Nous mettons périodiquement à jour ces conditions relatives aux produits de données, alors veuillez les consulter de nouveau ici pour obtenir des renseignements à jour. Les termes utilisés aux présentes dans les présentes conditions relatives aux produits de données sans y être définis ont le sens qui leur est donné dans la convention.

**1. Définitions.** Aux fins du présent article 1, les termes suivants ont le sens qui leur est donné ci-dessous :

a. « **Produits dérivés** » s'entend des données, des rapports et des produits que vous créez par l'utilisation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la combinaison ou la conversion de tout produit de données, y compris les rapports personnalisés normalement créés pour les clients dans le cadre de vos services.

b. « **Entité des services financiers** » s'entend d'un professionnel des services financiers, y compris un courtier hypothécaire ou un conseiller financier, qui participe au financement et aux prêts hypothécaires.

c. « **Avocat** » s'entend d'une personne ou d'une société professionnelle qui est membre d'un barreau provincial ou d'un État ou d'un organisme de réglementation similaire et qui est en règle auprès de cet organisme.

d. « **Prêteur** » s'entend d'une institution financière reconnue et réglementée, y compris une banque ou une coopérative de crédit, qui prête de l'argent sur un bien immobilier.

e. « **Rapport d'évaluation immobilière** » s'entend d'un rapport préparé par un évaluateur immobilier qui contient l'un des éléments de données équivalent aux produits de données applicables ou qui en est dérivé, et qui peut indiquer que les renseignements proviennent de la Compagnie ou d'un fournisseur; mais ne doit pas contenir le logo de la Compagnie ou d'un fournisseur.

f. « **Évaluateur immobilier** » s'entend des évaluateurs d'immeubles résidentiels qui effectuent des évaluations pour le compte d'institutions financières ou à des fins de financement, y compris les services de création d'un rapport d'évaluation immobilière.

g. « **Agent immobilier** » s'entend d'un agent immobilier autorisé, le cas échéant, à exercer ses activités conformément aux lois et règlements locaux, provinciaux ou d'État applicables ou aux exigences des organismes de réglementation.

## **2. Licence d'utilisation des produits de données.**

a. **Octroi de licence** Pendant la durée applicable au formulaire de commande et sous réserve des présentes conditions relatives aux produits de données, nous vous accordons une licence limitée, mondiale, non exclusive, non transférable et révocable (sauf dans la mesure permise aux présentes), vous permettant d'utiliser le produit de données sur la superficie en pieds carrés et les données de tiers qui y sont intégrées à des fins professionnelles internes seulement.

b. **Changements** apportés aux produits de données. Nous nous réservons le droit de modifier ou de résilier un produit de données, ou toute partie de celui-ci, en tout temps, à notre entière discrétion. L'accès à certains produits de données peut varier et ne pas être disponible à tout moment de la journée ou pendant les jours fériés observés par la Compagnie ou un fournisseur. La Compagnie ne peut en aucun cas être tenue responsable envers vous de



tout inconvénient, responsabilité, pénalité, perte, dommage ou dépense de quelque nature que ce soit découlant de tout retard ou de toute cessation d'un produit de données et vous acceptez l'entière responsabilité de la pertinence et de l'exactitude des résultats obtenus grâce à l'utilisation d'un produit de données. Sans limiter ce qui précède ou toute modalité de la convention, nous pouvons mettre fin à votre accès à un produit de données si :

- i. l'un de nos fournisseurs suspend, résilie ou empêche autrement nous, ou ses fournisseurs, de rendre accessible les produits de données, en tout ou en partie, à condition que nous puissions, à notre entière discrétion et au lieu de la résiliation, mettre fin à la livraison de l'élément de données touché seulement;
- ii. il nous est interdit, à nous ou à un fournisseur, d'utiliser les produits de données, que la restriction soit totale ou importante; ou
- iii. **en tout temps, sous réserve d'un préavis écrit de trente (30) jours.**

### **3. Restrictions d'utilisation; exceptions.**

#### a. Catégories d'utilisateurs.

- i. Pour avoir accès au produit de données sur la superficie en pieds carrés et l'utiliser, si vous êtes situé en Ontario, vous devez être (i) une entité de services financiers canadienne ou (ii) un évaluateur immobilier canadien, et si vous êtes situé ailleurs au Canada, vous devez être un (i) prêteur canadien, (ii) un évaluateur immobilier canadien, (iii) un agent immobilier canadien ou (iv) un avocat canadien. Vous déclarez et garantissez que vous êtes cette personne ou cette entité et que vous détenez tous les permis et toutes les autorisations nécessaires pour exercer vos activités, que vous êtes en règle avec tout organisme de réglementation ou toute instance dirigeante qui s'applique à vous et à votre entreprise, et que vous continuerez d'avoir accès au produit de données sur la superficie en pieds carrés et de l'utiliser en tout temps.
- ii. Si vous êtes une entité régie par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers ou un évaluateur immobilier utilisant le produit de données sur la superficie en pieds carrés, vous ne pouvez utiliser le produit de données sur la superficie en pieds carrés qu'en Ontario ou dans le cadre de dossiers en Ontario.
- iii. Le produit de données sur la superficie en pieds carrés ne peut pas être utilisé aux fins de l'assurance prêt hypothécaire par un évaluateur immobilier ou une entité des services financiers en Ontario.
- iv. Si vous êtes un évaluateur immobilier de l'Ontario, vous pouvez utiliser le produit de données sur la superficie en pieds carrés pour créer un rapport d'évaluation immobilière et le remettre à vos clients utilisateurs finaux aux fins de leurs propres activités internes; pourvu que ces utilisateurs finaux acceptent d'être liés par des conditions d'utilisation qui sont essentiellement semblables aux modalités de la convention, y compris les restrictions applicables dans les présentes conditions relatives aux produits de données.

b. Restrictions sur l'utilisation des produits de données. Sauf indication contraire dans les présentes conditions relatives aux produits, et sans limiter la portée du paragraphe 2 a) ci-dessus ou du paragraphe 5 d) de la convention, vous ne pouvez pas :

- i. **modifier, adapter, intégrer à tout ce qui doit être utilisé par une autre personne, vendre, prêter, échanger, promettre, revendre, traduire, concéder sous licence, accorder une sous-licence, céder, revendre, distribuer de nouveau, louer, prêter, divulguer, diffuser, céder, désagréger, publier (en version papier imprimée, sur disque, CD-ROM, bande ou tout autre support, forme ou format), ou transférer le produit de données sur la superficie en pieds carrés (ou une partie de celui-ci) ou tout autre produit ou service connexe à toute entité (y compris les sociétés affiliées ou les filiales);**

- ii. copier, redistribuer ou publier le produit de données sur la superficie en pieds carrés (ou une partie de celui-ci), sauf à l'intention de vos utilisateurs autorisés, aux fins prévues par la convention;
- iii. intégrer, stocker ou créer un dépôt de données ou d'une partie d'une base de données (ou permettre à toute autre personne d'intégrer ou de stocker) les produits de données, sauf si la loi, la règle ou la réglementation l'exigent ou aux fins de votre propre audit interne; ou
- iv. sans le consentement écrit préalable de nous ou de notre fournisseur, s'il y a lieu, créer des produits dérivés à partir du produit de données sur la superficie en pieds carrés.

**c. Exceptions aux activités non autorisées Les sous-sections suivantes de la convention ne s'appliquent pas au produit de données sur la superficie en pieds carrés si vous êtes situé à l'extérieur de la province de l'Ontario : alinéas 5 d) ii, viii, ix, x, xi, xii, et xiii.**

**4. Rapports destinés aux consommateurs et renseignements personnels.** Vous reconnaissez que les produits de données peuvent divulguer des données sur les consommateurs et des données personnelles. Vous convenez de vous conformer à toutes les lois applicables, y compris la législation sur les rapports destinés aux consommateurs et les lois sur la protection des renseignements personnels, relativement à votre utilisation des produits de données. Lorsque la Compagnie vous transfère des données personnelles, vous devez :

- a. utiliser les données personnelles uniquement au besoin pour remplir vos obligations aux termes de la convention ou dans le cadre de l'utilisation prévue du produit de données;
- b. limiter l'accès aux données personnelles aux personnes au sein de son entreprise qui en ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations en vertu de la convention ou relativement au produit de données;
- c. ne pas divulguer de données personnelles à un tiers, sauf dans la mesure expressément permise par la convention et les lois sur la protection des renseignements personnels;
- d. vous conformer aux instructions de la Compagnie concernant la destruction ou le retour des données personnelles; et
- e. vous conformer à toutes les lignes directrices de la Compagnie et des fournisseurs relatives à la collecte, à l'utilisation, au stockage et à la divulgation des données personnelles dans la mesure où elles s'appliquent aux produits de données.

**5. Résiliation; destruction des produits de données.**

- a. Sous réserve du paragraphe b) ci-dessous, à la résiliation de la convention ou du produit de données sur la superficie en pieds carrés conformément aux présentes conditions relatives aux produits de données ou à la résiliation du formulaire de commande applicable à votre accès au produit de données sur la superficie en pieds carrés, vous cesserez immédiatement d'utiliser les produits de données sur la superficie en pieds carrés et, si les présentes conditions relatives aux produits de données le permettent, de les distribuer; et vous détruirez ou éliminerez toutes les copies des produits de données sur la superficie en pieds carrés (y compris les rapports personnalisés et les produits dérivés); en votre possession ou sous votre contrôle d'une manière qui garantit que les produits de données sont irrécupérables et devrez attester par écrit à notre demande que le tout a bel et bien été exécuté.
- b. En ce qui concerne uniquement les produits sur la superficie en pieds carrés utilisés en Ontario, vous détruirez rapidement (y compris, s'il y a lieu, en les éliminant de vos systèmes informatiques) tous ces produits de données sur la superficie en pieds carrés en votre possession ou sous votre contrôle à la première des dates suivantes :

- i. cinquante (50) jours après avoir reçu notre produit de données sur la superficie en pieds carrés applicable (la « **période de conservation** »); et
- ii. lorsque le produit de données sur la superficie en pieds carrés n'est plus requis aux fins permises par la présente convention; et, à notre demande, vous convenez d'attester par écrit cette destruction.

Si la loi applicable exige que vous conserviez ce produit de données sur la superficie en pieds carrés, en tout ou en partie, pour une période de temps plus longue que la période de conservation (la « **période de conservation requise** »), vous pouvez conserver ce produit de données pour la période de conservation requise, pourvu que : i) à notre demande, vous nous démontrez que vous êtes tenu par la loi applicable de conserver ce produit de données sur la superficie en pieds carrés; ii) vous n'utilisiez pas ce produit de données, en tout ou en partie, sauf si cela est strictement nécessaire aux fins de conformité avec la loi applicable; et iii) vous détruisez le produit de données à l'expiration de la période de conservation requise.

c. Sauf dans les cas indiqués au paragraphe b) ci-dessus vous pouvez conserver un exemplaire des produits de données que vous créez conformément aux normes de l'industrie concernant la conservation des données que vous utilisez selon l'objectif limité de renforcer vos droits et d'exécuter vos obligations en vertu de la présente convention, tel qu'exigé par la loi applicable et afin de faire valoir vos droits applicables à votre utilisation des produits de données, par rapport à des tiers, en tout ou en partie. Tout produit de données conservé conformément à la présente section demeure un renseignement confidentiel de la Compagnie tant qu'il est conservé et demeure assujéti à toutes les restrictions d'utilisation, limitations de responsabilité et avertissements contenus dans les présentes conditions relatives aux produits de données et la convention.